

# Le Colporteur



Valloire  
SACÉ GALIBIER  
FRANCE

VALLOIRE - INFOS N°26  
AVRIL 2016





Chers administrés,

Tout va très bien Madame la Marquise... Les plus jeunes ne connaissent sûrement pas cette ancienne chanson pleine d'humour pour décrire de manière optimiste une situation pourtant marquée d'incidents... Je pourrais vous l'entonner ici, permettez moi de m'abstenir pour des raisons météorologiques !

Bientôt deux ans de gestion communale, de pure gestion et pas de développement, à mon grand dam ! Le dynamisme que l'on nous souhaitait doit rester dans les starkings blocks ! C'est ainsi, car nous avons réduit notre déficit, mais nous sommes encore légèrement en négatif, vingt mois après. Certain conseiller m'interpelle souvent en me disant « Tu ne vas pas encore nous parler d'argent ! » Eh bien si, car si l'un oublie pourquoi nous en sommes arrivés là et que d'autres ne se rendent pas compte de la situation, je dois répéter régulièrement cette vérité, si désagréable à entendre et si peu acceptable à concevoir. Nous vous proposons, dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à la page 6 de ce journal, un comparatif de l'état des finances de différentes communes porteuses de stations. Ces chiffres et tableaux sont accessibles à tous sur le site gouvernemental de Bercy. Lisez-les attentivement. Nos cadres en Mairie seront à votre écoute pour vous fournir les interprétations qu'il faut en tirer.

Nous venons pour la seconde fois de subir un début de saison difficile sur le plan de la neige, sur le plan humain et sur le plan financier pour la SEM. Le commerce local quant à lui, a plutôt bien fonctionné suite à un transfert de dépenses.

La direction de la SEM s'escrime à juguler les effets pernicieux des baisses des recettes. Nous ne pourrions pas en éviter l'impact négatif sur l'investissement qui en découlera.

Anticiper les effets de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et en gérer les incohérences et les incompréhensions, occupe à peu près 30 % de notre temps. Notre Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM) a beaucoup œuvré pour une révision de la loi avant son entrée en vigueur. Mais l'ensemble reste encore très flou malgré plusieurs rumeurs prévoyant une modification. Ces révisions portent surtout sur le maintien des Offices de Tourisme dans nos stations, en limitant le transfert de la compétence tourisme, comme imposé dans la nouvelle loi.

Permettez-moi, à ce sujet, d'avoir une pensée pour notre ami Maire des Avanchers, Robert Vorger, auprès de qui je siégeais au Conseil d'Administration de l'ANMSM, et qui est décédé récemment de manière brutale.

Un autre point important qui pose questions à de nombreux Valloirins et au conseil municipal en particulier, est l'annulation de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 15 décembre 2015, suite à une action en justice de l'Association VNEA (Valloire, Nature, Environnement et Avenir).

Entourés des services de l'état, de notre service urbanistique et de notre conseil juridique, nous avons dû agir très rapidement, avant le 31/12/2015, pour prendre une délibération visant à décréter l'élaboration d'un nouveau PLU en 2016 et pour lequel nous nous efforcerons de respecter les strictes règles juridiques, notamment celles concernant la consultation des tiers, le reproche en ayant été soulevé par le Tribunal. À partir de l'annulation, c'est le POS (Plan d'Occupation des Sols) qui devient notre référence. Si le nouveau PLU ne devait pas être opérationnel en mars 2017, nous passerions sous la règle de la Réglementation Nationale d'Urbanisme (RNU). N'hésitez pas au moindre de vos questionnements à interroger le service de l'urbanisme en Mairie.

Comme nos prédécesseurs, nous œuvrons pour que notre saison d'été soit allongée au maximum en amont et en aval. L'idéal serait comme premier objectif, de réaliser 15 juin /15 septembre de façon systématique. Cette saison d'été devra participer plus amplement à la rentabilité de nos affaires pour compléter celle de l'hiver. Cette année nous entamons la saison d'été avec la Punta Bagna les 18 et 19 juin et finissons avec la Haute Route début septembre (Importante randonnée vélo sur deux jours). Il apparaît que la continuité d'ouverture des commerces sur la totalité de la saison offre un meilleur contexte d'accueil, même si, je le reconnais, ce n'est pas toujours aisé économiquement, mais ne dit-on pas qu'il faut savoir perdre un peu pour pouvoir gagner plus ?

Concernant les événements artistiques pour lesquels se lèvent les difficultés de maintenir le financement totalement communal, nous devons essayer de trouver des partenaires mécènes. Si dans vos connaissances des entreprises sont susceptibles d'être intéressées, mettez-les en rapport avec nous.

Je ne peux qu'espérer et vous souhaiter que la saison que nous vivons, soit plus profitable à terminer qu'elle a commencé.

Ce n'est ni agréable, ni gratifiant de ne pas annoncer des informations gaies, empreintes de dynamisme constructif, mais c'est ainsi, il faut savoir réduire la voile et laisser passer la tempête, ne jouons pas la politique de l'autruche qui se mettrait la tête dans... la neige !

Bien à vous,  
*Jean-Pierre Rougeaux*

## SOMMAIRE

### COMMUNE

Brèves.....	3
Journée Marmotte - Classement commune et Office .....	4
Loi NOTRe.....	5
Débat d'Orientation Budgétaire.....	6
État Civil.....	13
Conseils municipaux.....	15

### TOURISME

SEM Valloire.....	22
Un nouveau directeur à l'OT - Affiniski.....	25
Parc locatif - Valloire Réservations.....	26
Taxe de séjour.....	27
Sculptures glace et neige.....	29

### SPORT

Trail du Galibier - Val Patin.....	31
Judo Club.....	32

### VIE LOCALE & ASSOCIATIVE

Centre de secours.....	33
Vie au village.....	35
Violettes d'Or - Expositions à l'église.....	37
Festival Valloire baroque - Les Voix timbrées.....	38
Valloire Solidarité Partage.....	39
Trek au Népal.....	40

# [BRÈVES]

## Journée défense et citoyenneté

Pour tous les jeunes valloirins, filles et garçons, qui vont avoir 16 ans

Pensez à vous faire recenser à la mairie ou sur internet [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr). Cette démarche est obligatoire. Elle permettra votre convocation à la « Journée défense et citoyenneté ». L'attestation qui vous sera remise est obligatoire pour toute inscription aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



## Recherche de familles d'accueil pour de jeunes étrangers

Le Centre d'échanges internationaux (CEI) recherche des familles d'accueil, pour des jeunes étrangers de 16 à 17 ans qui souhaitent passer une année scolaire en immersion dans notre pays afin d'en découvrir la langue et la culture.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation. Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Clara, Brésilienne de 17 ans aime le sport et la musique. Elle rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez le CEI

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux

Karine MALLE - 389 Rte de la Capite - Les Scieux - 74200 LE LYAUD

04.50.73.77.33 / 06.32.83.20.91

[karinemalle@orange.fr](mailto:karinemalle@orange.fr)

Bureau Coordinateur CEI : 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32

## Fleurissement du village

Le jury d'arrondissement de l'Agence Touristique de Savoie qui a procédé au mois d'août dernier à la visite du village, a décerné deux prix dans la commune :

- en catégorie 6 : le prix « Hôtels et restaurants du Concours Montagne » à Odile MAGNIN pour le fleurissement de l'hôtel de la Poste

- en catégorie 11 : Le prix « Hébergement labellisé du Concours Montagne » à Dominique DAL-BON pour le fleurissement de ses gîtes.

Le jury a par la même occasion félicité et encouragé l'équipe en charge de ce dossier, pour la qualité du fleurissement et la propreté du village.

## Le loup dans nos alpages

Considérant le problème toujours grandissant que pose la présence de loups dans les alpages, la Société d'Economie Alpestre de Savoie a déposé le 12 octobre 2015 auprès du tribunal administratif de Grenoble, un communiqué visant à marquer sa position sur le sujet. Dans une logique de médiation entre les différents acteurs, la société considère nécessaire que l'Etat et ses représentants en la personne des maires, puissent avoir des moyens de préserver les équilibres entre les différentes activités humaines. Elle salue les arrêtés ministériels du 2 juillet 2015 qui ont autorisé des tirs de prélèvements de 6 loups sur la Savoie. L'Etat prend ainsi position en mettant en œuvre des mesures plus drastiques et en prenant en compte le dérogement des éleveurs face aux dégâts sur leurs troupeaux.

## Boîte à Idées

*Votre avis nous intéresse.* Posez vos questions aux élus et /ou donnez votre avis sur les sujets qui vous tiennent à cœur. Certaines questions seront traitées dans un prochain numéro du Colporteur. Des fiches-réponse sont disponibles à la Mairie, à l'AEP, à l'Office et dans divers points à Valloire. Déposez vos questions dans l'urne en bois qui se trouve dans le hall de la Mairie. Merci pour vos retours.

## Un accès sécurisé et embelli à la halte-garderie « Les Aiglons »



Les Valloirins et les touristes n'auront plus l'occasion de s'interroger sur les raisons de l'échafaudage mis en place à chaque début de saison de ski à l'entrée de la halte-garderie « Les Aiglons » puis systématiquement démonté en fin de saison ; indépendamment du coût annuel d'installation et de désinstallation de cet ouvrage, l'auvent de

belle facture aménagé par un artisan local conforte l'image de ce service public de la petite enfance, au cœur de l'économie touristique et dont la gestion a été confiée à Crèches de France.

Remerciements à Chambéry Habitat qui a su répondre à la sollicitation de la commune et qui a pris à sa charge les travaux ainsi réalisés.

## Actualité du passage à la TNT HD

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain. Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

- Pour vérifier dès à présent la compatibilité de votre téléviseur, il existe plusieurs sites sur internet vous permettant de faire un test. Par exemple, le site <http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/passage-a-la-tnt-hd/> vous offre cette possibilité.

- Mais aussi, en allumant votre téléviseur, si vous visualisez les logos des chaînes principales accompagnées de « HD », tel que par exemple "Arte HD" en vous plaçant soit sur le numéro 7, soit sur le 57 (l'une des deux suffit), votre équipement est compatible.

## arte HD

- Si vous ne voyez pas le logo sur aucune des deux chaînes, ou vous voyez "vidéo non supportée" sur la chaîne 57, c'est que votre équipement n'est pas compatible. Dans ce cas, vous devrez vous procurer un adaptateur compatible TNT HD.

Les avantages : cette évolution permettra :

- une meilleure qualité de son et d'image : le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).

- un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).

- de nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G) dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz – où est actuellement diffusée une partie de la TNT- aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

# JOURNÉE DE LA MARMOTTE, LE 30 AVRIL



Dans notre précédent Colporteur, nous avons évoqué notre partenariat avec l'association Mountain Riders, à travers une convention bipartite approuvée par le conseil municipal le 10 avril 2015. Nous rappelons qu'il s'agit d'une association basée à Chambéry œuvrant auprès des collectivités de montagne pour un développement responsable à travers des actions d'information, de

sensibilisation et d'éducation. D'ores et déjà, Mountain Riders, avec sa directrice Camille Rey-Gorrez et son chargé de mission Yohan Salmon, ont animé 2 réunions de sensibilisation les 26 novembre et 9 décembre 2015 en mairie, en présence d'élus de Valloire, de personnels ciblés techniques et administratifs de la mairie, de représentants de différentes catégories socio-professionnelles de la société civile (association de commerçants, ONF, Office de Tourisme, SEM des Remontées Mécaniques). Lors de la première session, les animateurs ont su faire émerger un diagnostic partagé de notre territoire, où chacun a pu s'exprimer librement sur sa vision sans craindre les polémiques volontairement mises en sourdine à cet instant privilégié, ceci à travers un questionnaire abordant les thèmes de l'écono-

mie, l'environnement, la citoyenneté, la solidarité. Un « baromètre » de la vision du développement durable à Valloire a ainsi permis de constater nombre d'actions positives déjà engagées, mais qu'un long chemin reste à parcourir pour que nous soyons exemplaires. Lors de la seconde séance, les animateurs ont pu faire émerger des groupes en présence, deux pistes d'actions principales, à savoir comment inciter les propriétaires privés à rénover leur patrimoine bâti sur un plan énergétique, et comment limiter l'impact environnemental de nos événements touristiques.

Toujours dans le cadre de ce partenariat avec Mountain Riders, une journée conviviale de collecte des déchets de nos montagnes est organisée le samedi 30 avril 2016 par la municipalité. Une nouvelle journée de la Marmotte après une très longue hibernation... Les détails de cette journée feront l'objet d'une information spécifique en mairie et à l'Office de Tourisme. Cette action n'est pas que symbolique, puisqu'elle permet de ramasser des déchets là où ne vont pas les services mécanisés de la collecte traditionnelle. Evidemment, est ramassé ce qui pourra l'être, mais ce seront d'autant moins de déchets qui se jetteront dans la Valloirette, déchets qui mettraient plusieurs décennies voire des centaines d'années à se dégrader et à être vus et regrettés par les randonneurs. Nous espérons vous y rencontrer nombreux !

*Patrick Bertrand, Chargé d'Opérations des Services Techniques*

## CLASSEMENT DE LA COMMUNE ET DE L'OFFICE DE TOURISME

**Le tourisme représente l'activité essentielle de l'économie communale à Valloire en raison de la création de richesse et d'emplois qu'il génère.**

C'est la raison pour laquelle, notre Commune ainsi que notre office de tourisme (OT) sont labellisés au plan touristique sur la base des textes en vigueur.

La réforme du classement des Communes touristiques a été introduite par la loi du 14 avril 2006.

La dénomination de Communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Les plus attractives, c'est la situation de Valloire, peuvent accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans.

La réforme simplifie et rénove le régime des stations classées en regroupant les six anciennes catégories de classement (hydrominérales, climatiques, balnéaires, de tourisme, uvales et enfin de sports d'hiver et d'alpinisme) en une seule, la station de tourisme, définie par des critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergement, la qualité de l'animation, les facilités de transport et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

Sous l'empire de l'ancienne législation, la commune de Valloire a donc obtenu un classement en station de tourisme en 1957 et un classe-

ment en station de sports d'hiver et d'alpinisme en 1969, qui deviendront caducs le 1er janvier 2018.

Pour continuer à bénéficier des avantages liés à ces classements au-delà de cette date, il convient d'acquiescer au plus vite un reclassement en station classée de tourisme qui nécessite préalablement le reclassement de l'OT de Valloire.

C'est l'arrêté modifié du 12 novembre 2010, entré en vigueur le 24 juin 2011, qui fixe les critères de classement des offices de tourisme. L'OT de Valloire n'étant plus classé, le double chantier de classement de ce dernier et de la Commune a été initié depuis juin 2015.

Depuis, l'OT a recouvré un classement en catégorie 3 et la ville, la dénomination de Commune touristique.

L'OT devrait être classé en catégorie 1 (la plus élevée) dès avril prochain permettant à la Commune de viser normalement la dénomination de station classée de tourisme dans un délai de huit mois à partir de juin 2016.

Le chantier ainsi lancé dernièrement aura permis de combler le retard accumulé dans le cadre de ce dossier et de pérenniser le classement touristique de Valloire avant l'échéance du 1er janvier 2018.

Remerciements aux services respectifs de l'OT et de la Commune.

*François Bongrand, DGS*

# LA LOI NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ET LE TOURISME

## La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République promulguée le 7 août 2015 constitue un nouveau temps de la réforme territoriale.

Une mesure de ce texte législatif fait plus que jamais le « buzz » ; il s'agit de celle qui prévoit, dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité avec la fusion des intercommunalités existantes notamment celles comprenant moins de 5000 habitants, le transfert de la compétence juridique « promotion du tourisme » à l'échelon intercommunal.

En effet, « la promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme (OT) » figure désormais parmi les compétences que les communautés de communes exercent de plein droit en lieu et place des communes membres à compter du 1er janvier 2017.

Dans ce cadre, les OT des communes touristiques et des stations classées de tourisme comme Valloire sont transformés en bureaux d'information de l'OT intercommunal sauf lorsqu'ils deviennent le siège de cet office. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peut cependant décider avant le 1er octobre 2016, de maintenir des OT distincts pour des stations classées de tourisme en définissant les modalités de mutualisation des moyens et des ressources des OT intercommunaux existant sur son territoire.

Le chantier mené sur la pérennisation du classement de la commune et de son OT permet donc plus que jamais à Valloire d'anticiper les effets redoutés de cette réforme législative.

Face à l'« intercommunalisation » de la création des OT, le code du tourisme comporte en outre une dérogation lorsque coexistent sur le territoire d'une même commune ou d'un même EPCI, plusieurs marques territoriales protégées distinctes par leur situation, leur appellation ou leur mode de gestion.

Dans ce cas, la commune est autorisée à créer un OT pour chacun des sites disposant d'une marque territoriale protégée, disposition qui peut trouver à s'appliquer pour une commune comportant plusieurs stations de ski répondant à ces critères.

Les effets de la loi NOTRe sur l'offre touristique de Valloire comme pour celle de l'ensemble des stations de montagne sont redoutés dans la mesure où il sera impossible aux élus de Valloire d'avoir un poids suffisant au sein d'une intercommunalité - en raison des règles de représentativité des communes au sein de regroupement intercommunal - pour défendre les enjeux touristiques de Valloire.

Ladite loi est donc l'objet de toutes les attentions actuellement et des modifications sont envisagées afin notamment de faire machine arrière sur le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'OT » à l'intercommunalité.

D'ores et déjà, le conseil municipal de Valloire a été réactif en adoptant, le 29 janvier 2016, la délibération suivante :

### « 4- DEVENIR DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE SUITE A LA PROMULGATION DE LA LOI NOTRe »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de se prononcer d'ores et déjà, dans l'attente de la publication de la circulaire d'application de la loi NOTRe et dans l'intérêt touristique, économique et social de la station hiver- été de Valloire en faveur du maintien de l'office de tourisme de Valloire au-delà du 1er janvier 2017 lequel sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale, de demander à Monsieur le Préfet de la Savoie, en vertu de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, de bien vouloir rapporter au plan national, l'incertitude juridique soulevée par l'article L 134-2 du code du tourisme en ce qui concerne d'une part, les modalités de maintien d'un office de tourisme communal pour les communes stations classées de tourisme et dotées d'une marque territoriale protégée et d'autre part, le contenu exact de la compétence juridique « promotion du tourisme ».*

Concernant la fusion des intercommunalités existantes au 1er janvier 2017, la loi NOTRe confie au représentant de l'Etat dans le département, le préfet, le soin d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Depuis le 1er janvier 2014, le territoire du département de la Savoie est intégralement couvert par des intercommunalités à fiscalité propre, mises en place dans le cadre de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 et du SDCI arrêté le 22 décembre 2011.

Avec la publication de la loi NOTRe, le gouvernement a affiché sa volonté de franchir une nouvelle étape, par le biais d'une nouvelle génération de schémas ; les nouvelles intercommunalités qui seront prévues par ces schémas entreront donc en vigueur en 2017.

Dans ce cadre, il est prévu de fusionner les communautés de communes (CC) Maurienne- Galibier (communes de Saint- Michel de Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Martin-de-la-Porte, Orelle, Valmeinier, Valloire) avec celle de Terra-Modana (communes de Saint-André, Le Freney, Fourneaux, Modane, Aussois, Villarodin-Bourget, Avrieux) et de Haute-Maurienne Vanoise (communes de Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg, Lanslevillard, Bessans, Bonneval-sur-Arc).

Dans la vallée de la Maurienne, au final, le projet de fusion des intercommunalités existantes déboucherait sur la création de deux nouveaux EPCI :

- Celui issu du rapprochement de la CC Haute-Maurienne-Vanoise avec les CC Terra-Modana et Maurienne-Galibier

- Celui issu du rapprochement des CC Porte-de-Maurienne et de l'Arvan, avec les CC du Canton de la Chambre et Cœur-de-Maurienne.

Parmi les raisons avancées de ce projet de fusion, le fait que 76,9 % des EPCI comptent moins de 15 000 habitants et 19,2 % moins de 5 000 habitants et que 84,6 % des EPCI comptent moins de 15 communes membres et 50 % moins de 10 communes.

Plus généralement, il faut avoir présent à l'esprit que ce nouveau mouvement de la réforme territoriale s'inscrit dans celui de réduction des déficits publics et vise en filigrane, un objectif de rationalisation des échelons d'administration territoriale, le fameux millefeuille territorial dispendieux en termes de deniers publics.

Le débat sur l'organisation territoriale et sur un trop grand nombre de structures administratives est récurrent en France : millefeuille territorial, émiettement communal, enchevêtrement de compétences juridiques, les expressions abondent pour dénoncer cette organisation.

Par rapport aux autres pays de l'Union Européenne (UE), la France détient le record du nombre de collectivités locales.

Tous échelons confondus, l'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE avec plus de 81 millions d'habitants, compte 11 563 collectivités locales, l'Italie (60 millions d'habitants) 8 222, le Royaume-Uni (plus de 62 millions) 433 et la France (66 millions) en compte à elle seule, 36 914.

Affaire à suivre ... mais d'ores et déjà, l'Etat en asséchant financièrement les communes par la réduction des dotations budgétaires affiche clairement ses ambitions.

Le conseil municipal de Valloire, s'est également positionné le 10 décembre 2015, sur cette question en adoptant la délibération suivante :

### « 1- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL »

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de SDCI reçu en mairie le 16 octobre 2016, et de mandater Monsieur le Maire pour solliciter de Monsieur le Préfet l'étude d'un seul EPCI de Bonneval-sur-Arc à Aiton qui satisfait d'une part, à l'objectif de rationalisation du fait intercommunal de la loi NOTRe et d'autre part, permet l'érection d'une véritable intercommunalité de projet frappée du sceau de l'intérêt général. »*

François Bongrand, DGS

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

DÉBAT TENU EN CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016 - VERSION INTEGRALE SUR LE SITE INTERNET MAIRIE

À la fois acte de prévision et acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale.

Depuis la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (ATR), le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientation budgétaire.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

En raison du niveau de sa population démographique, la commune de Valloire n'est pas obligée de réaliser un tel débat.

Cependant, en raison de la situation financière communale très dégradée qui nécessite un suivi attentif et transparent et de la recommandation de tenir un tel débat formulée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrôle de la gestion qu'elle opère sur la Commune pour les exercices budgétaires 2009 à 2014, le Conseil Municipal, réuni le 10 mars 2016, a tenu le premier débat d'orientation budgétaire de la commune sur la base des éléments développés ci-après.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Dans le prolongement de la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2016 le 30 septembre 2015, la loi de finances 2016 publiée au journal officiel le 30 décembre dernier contient des dispositions qui continuent d'affecter durement l'équilibre des finances locales.

Un triple objectif est affiché par le gouvernement :

- Réduction du déficit public via notamment un plan d'économies de 50 milliards d'euros
- Diminution des prélèvements ce qui constitue une rupture avec les années précédentes
- Financement des priorités du gouvernement (qui pourrait annoncer le contraire ...)

Le budget 2016 est fondé sur une hypothèse de croissance de 1,5% du produit intérieur brut (PIB) contre 1% escompté en 2015.

L'objectif de déficit public est fixé en 2016 à 3,3% du PIB alors qu'il sera certainement de 3,8% en 2015.

Pour autant, l'objectif européen de 3% n'est toujours pas atteint.

Le plan d'économies de 50 milliards sur trois ans, dont 18 milliards pour les dépenses de l'État, 11 milliards pour celles de sécurité sociale, 10 milliards pour les dépenses de santé et 11 milliards concernant les collectivités locales est plus que jamais maintenu avec une montée en charge progressive de la contribution de ces dernières au redressement des comptes publics.

**Ainsi, à Valloire après avoir reculé de -10.19 % en 2014 et de -25.54 % en 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baissera par rapport à 2013 de -53.83 % en 2016.**

**Pour Valloire, l'impact est estimé à 162.558 euros en 2016, soit au total plus de 422.726 euros par rapport à 2013.**

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités, comme les met-

tent en lumière les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales :

*« La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 millions d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 millions d'euros. La baisse de la DGF ne constitue pas le seul facteur explicatif de la dégradation de la situation financière des communes en 2014, qui a aussi résulté de l'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années entre la progression de leurs ressources fiscales et celle de leurs charges de fonctionnement. Même si une partie des communes ont engagé des efforts d'économies, notamment sur les achats de biens et services (-2%), la progression de leur masse salariale est restée trop vive (+4%).*

*(...) Par rapport à leur rythme d'évolution en 2013, le ralentissement des ressources fiscales a eu un impact d'un montant équivalent à la baisse de la DGF.*

*Les investissements ont marqué un recul de 3,6 milliards d'euros (-14%) largement supérieur à celui de l'épargne brute (-930 M€). Il a été lié en partie à l'effet de cycle électoral, sans doute particulièrement marqué du fait de la forte proportion de changements d'exécutifs à l'issue des élections municipales. Dans ces conditions, l'endettement des communes (hormis celles de plus de 100 000 habitants) a globalement peu augmenté (+0,9%) mais leur capacité de désendettement a continué à se dégrader.*

*(...) Différents facteurs laissent prévoir une baisse durable des investissements publics locaux.*

*La Cour des Comptes est catégorique : « Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. »*

La Cour pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements dans la mesure où les autres collectivités territoriales que sont les régions, les départements et les intercommunalités sont également frappées par la baisse des dotations.

**Pour Valloire, ces choix nationaux ont des effets très difficiles à supporter, d'autant que la santé financière de la commune est très précaire et qu'elle ne dispose plus des marges d'action que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt : dette élevée, fiscalité locale élevée, épargne nette négative.**

Pour mémoire, les taux d'imposition ont été légèrement augmentés en 2015 et leur majoration toute relative en 2016 dégragera très peu de nouveaux fonds propres.

Concernant l'endettement, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur le budget principal depuis l'installation du nouveau conseil municipal au lendemain des élections municipales de 2014, le dernier levé en 2013 ayant été consacré pour l'essentiel à financer le fonctionnement...

Seul un emprunt d'un montant de 1.173.000 € entièrement dédié à la rénovation du local technique et du groupe froid de la patinoire a été contracté en 2015 dont l'annuité doit être compensée par les économies d'énergie induites par ce nouvel équipement, et dont les

échangeurs thermiques serviront au chauffage de la piscine.

C'est dans ce contexte que la collectivité, par l'intermédiaire de son Maire, comme des milliers d'autres communes, s'est mobilisée le 19 septembre dernier à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF).

En l'état, sans une vigoureuse maîtrise des dépenses qui passe par des choix politiques affirmés, la trajectoire financière imposée par les décisions gouvernementales mènerait Valloire directement à la mise sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et de la préfecture avec comme conséquence, une forte augmentation des impôts locaux et des coupes incommensurables dans nombre de domaines.

Ce faisant, il faut avoir présent à l'esprit que la propre situation financière de Valloire à fin 2014 aurait déjà dû la conduire à la placer sous tutelle.

Fort de ce constat, la CRC Auvergne Rhône-Alpes a donc été saisie par Monsieur Le Maire sur la base des dispositions de l'article L 211-8 du code des juridictions financières afin de procéder à l'examen de la gestion de la commune comme indiqué précédemment.

Les choix politiques et financiers de Valloire sont faits en fonction de l'héritage très contraint et des décisions nationales irraisonnées. Ils ne sont pas aisés mais sont assumés et tous tournés vers le Valloire de demain pour qu'il soit plus apaisé mais en même temps ambitieux afin de faire face, de façon raisonnée et programmée, à la concurrence des autres destinations touristiques d'hiver et d'été.

## LES GRANDS ÉQUILIBRES

S'agissant des recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait donc à nouveau baisser en 2016 par rapport à 2015. Elle a connu une baisse de 53.83 % entre 2013 et 2016 en passant de 785.226 € à 362.500 €.

La dotation touristique (DT) quant à elle devrait rester encore stable cette année 2016, mais est figée depuis 2013.

### Évolution de la DGF et de la dotation touristique

	2013	2014	2015	Prévision 2016
<b>DGF en euros</b>	785.226	705.191	525.058	362.500
<b>Evolution DGF en pourcentage / N-1</b>	-	-10.19 %	- 25.54 %	- 30.96 %
<b>Dotation touristique en €</b>	473.327	473.327	473.327	473.327

S'agissant des prélèvements, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait encore augmenter en 2016 de 30 % par rapport à 2015, soit de près de 80.000 €. Ce fonds mis en place en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 a prévu une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

### Évolution du FPIC

	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016
<b>Montant du FPIC en euros</b>	44.851	122.924	187.465	268.027	348.435
<b>Évolution en pourcentage / N-1</b>		+ 174.07 %	+ 52.5 %	+ 42.97 %	+ 30.00 %

Ces deux éléments, baisse de la DGF et hausse du FPIC, viennent s'ajouter à une situation financière très fragile de la commune, des taux de fiscalité déjà très élevés et un endettement trop important.

## L'ENDETTEMENT, LE MAL ENDÉMIQUE DE VALLOIRE.

### Montant de la dette en euros par budget au 1er janvier 2016

Budget principal : 22.404.707 €
Budget équipements touristiques : 13.880.405 €
Budget eau assainissement : 2.478.140 €
Budget parc de stationnement : 1.249.240 €
Budget microcentrales : 235.875 €
<b>TOTAL 40.248.367 €</b>

En pareilles circonstances, une renégociation de la dette pour dégager des marges de manœuvre s'impose malgré les limites d'un tel exercice ; cette opération a été menée en 2015 auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole des Savoie.

C'est ainsi que l'annuité de dette sur le budget principal diminuera de 559.000 € en 2016.

Une renégociation est encore envisageable en 2016 avec la SFIL (ex-Dexia), si toutefois elle peut être réalisée dans des conditions financières correctes pour la Commune.

La structure de la dette est actuellement totalement sécurisée, classée en indice A, c'est-à-dire en taux fixe simple, ou taux variable simple. En effet, deux emprunts « toxiques » souscrits auprès de Dexia et deux emprunts à risques souscrits auprès de la Caisse d'épargne, qui étaient tous portés sur le budget des équipements touristiques, c'est-à-dire souscrits à l'époque par la Régie Touristique de Valloire, ont été renégociés durant les années 2011, 2012 et 2013.

L'évolution exponentielle de la dette levée, tous budgets confondus, comme le démontre le tableau ci-dessous, si elle a permis de financer avant tout les investissements structurants nécessaires au fonctionnement de notre « Commune-station », s'est opérée au détriment de la solvabilité de la collectivité qui fin 2014, présentait un fonds de roulement (FDR) négatif de - 2.058.000 €.

## Recours à l'emprunt en euros tous budgets confondus

2008 : 6.070.000	2012 : 2.000.000
2009 : 3.900.000	2013 : 1.900.000
2010 : 2.000.000	2014 : 0
2011 : 2.000.000	2015 : 1.173.000

Un FDR négatif signifie tout simplement que Valloire a jusqu'à présent vécu au-dessus de ses moyens et n'est pas en capacité de « respecter la parole qu'elle a donnée », c'est-à-dire régler les factures des entreprises avec lesquelles elle « commerce », ses dettes tout simplement.

Une situation particulièrement inquiétante car la souscription de lignes de trésorerie (découverts auprès de banques et non de la dette définitive) à hauteur de 900.000 € ne permettait pas plus à la Commune d'honorer ses factures.

## Avant d'engager de nouvelles dépenses, il faut régler les anciennes.

Quelques vieilles dépenses réglées en 2015...

- La participation au SDIS pour la réhabilitation du Centre de secours pour 135.530 € (= 2 trimestres 2013 + l'année 2014 et l'année 2015 dans leur totalité) ;
- La participation pour l'aire de chaînage de la Cense pour 11.858 € ;
- Le déficit du périscolaire pour les années 2013 et 2014 pour 40.294 € ;
- La participation au fonctionnement de la STEP (station d'épuration) pour 585.470 € (= 1 trimestre 2012 + les années 2013, 2014 et 2015 dans leur totalité) ;
- Le remboursement à l'Agence de l'eau pour la STEP de l'année 2014 pour 31.424 € ;
- Le SPA de la base de loisirs pour 41.651 € (origine 2013).

**Auxquelles s'ajoutent des régularisations de certaines relations d'affaires.** À titre d'exemple, si le marché des skibus 2013/2014 n'a pu être réglé qu'en février 2015, celui de l'exercice 2014/2015 l'aura été en octobre 2015.

Cette amélioration sur cet exemple précis, si elle a permis d'éviter que les skibus ne puissent pas rouler au début de la nouvelle saison d'hiver 2015/2016 .... n'est cependant pas encore satisfaisante.

## Certaines relations d'affaires ne pourront pas être régularisées.

Il s'agit tout simplement de recettes dont la régularité juridique n'était pas établie comme :

La location de l'hôtel de la Sétaz au gestionnaire de l'hôtel club « Les Carrettes » (SA le Troubadour) du 22 décembre 2007 jusqu'au 30 septembre 2008, consentie par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2007 et pour laquelle, le titre de recettes émis le 28 octobre 2009, d'un montant de 35.000 €, ne repose sur aucun fondement du fait de l'absence de contrat de location signé, entre autres.

## Ou bien encore d'un dossier de créances communales hérité du passé comme :

- Diverses taxes de séjour relatives à des gestionnaires de résidence de tourisme

Au total, l'ensemble de ces abstentions représente une somme de l'ordre de 200.000 € que la commune devra passer en pure perte dans ses comptes faute de quoi, les résultats financiers de la commune ne refléteraient pas la réalité et ne seraient pas sincères.

## Enfin, des recettes communales n'ont tout simplement jamais été appelées comme :

Les charges locatives dues par l'AEP à la ville d'un montant annuel d'environ 5.000 €

Fin 2015, le FDR s'élève à - 322.000 €.

**Cette amélioration notable du FDR a nécessité obligatoirement la cession d'actifs communaux sans pour autant vendre les « bijoux de famille » !**

- Ancienne école de l'Archaz pour 67.000 €,
- Terrain ZA de la Bonne Eau pour 30.330 €,
- Terrain constructible aux Clots pour 170.360 €,
- Appartement la Curia pour 230.000 €,
- Place de stationnement résidence des Crêtes pour 5.000 €,
- Groupe de pompage autonome pour enneigeur pour 10.000 €.

## Par ailleurs, l'année 2015 a été mise à profit pour régler de vieux dossiers à l'instar :

- De la récupération d'un solde de TVA de 485.269 € acquittée lors de la construction du restaurant d'altitude de la Brive en 2006-2007 (dénommé désormais l'Alp de Zélie),
- Du remboursement du prêt relais de la Sétaz d'un montant de 500.000 €,
- Du règlement du contentieux de l'Espace Valloire-Galibier (EVG) avec la signature, après un important travail des services communaux avec le cabinet d'avocat conseil de la commune Hascoet et associés, d'un protocole d'accord transactionnel permettant l'encaissement de la somme de 1.226.692 €

## L'ÉPARGNE DE GESTION

L'épargne de gestion de la commune est passée de 1.627.434 € en 2013 à 2.168.472 € en 2014.

En 2015, elle s'élève à 4.542.083 €.

Cette épargne de gestion est le résultat de la différence entre les produits de gestion (ensemble des recettes réelles de fonctionnement hors produits de gestion financière) et les charges de gestion (ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières neutralisé des éventuels travaux d'investissement en régie). C'est l'épargne de fonctionnement disponible pour faire face au remboursement de l'annuité de dette et le cas échéant pour autofinancer par des ressources de fonctionnement, des dépenses d'équipement (investissement).

## ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

2013	2014	2015
1.627.434 €	2.168.472 €	4.542.083 €

## L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette est le résultat de la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de dette moins les produits exceptionnels, l'annuité de la dette étant elle-même la résultante du capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année.

A Valloire, l'épargne nette est négative depuis de nombreuses années.

Une épargne nette négative signifie qu'avant d'initier un euro de dépense d'investissement (équipement), la collectivité concernée devra préalablement mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

### ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE

2013	2014	2015
- 1.229.000 €	- 613.000 €	+ 82.785 €

En 2015, l'épargne nette redevient positive à hauteur d'un montant prévisionnel de 82 785 € (en attente des données Ministère des Finances).

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs suivants sont poursuivis pour la définition des grands équilibres du budget 2016 :

#### Objectif n°1 : Respecter les ratios légaux

Les obligations légales de ratios n'ayant pas toujours été respectées par le passé, il est totalement exclu aujourd'hui de ne pas s'y tenir. En effet, il n'est pas question de s'exposer à une mise sous tutelle de la préfecture qui ne laisserait aucune possibilité de choix politiques. Outre l'indispensable équilibre des dépenses et des recettes, deux ratios sont cruciaux :

- L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette) doit être supérieure à la dotation aux amortissements (soit près de 240.000 € pour Valloire). En d'autres termes, il est interdit de diminuer la valeur du patrimoine dont l'état est au demeurant très inquiétant pour partie : il suffit de voir l'état de la voirie et de certains biens communaux, immeubles comme meubles. Sur ce dernier point, il faut saluer l'ingéniosité du personnel technique qui s'emploie autant que faire se peut à entretenir lui-même le matériel roulant (déneigement) limitant ainsi l'évolution des charges à caractère général sur ce point.

- Le capital de la dette d'une collectivité doit toujours être remboursé par des ressources propres. En d'autres termes, il est interdit d'emprunter pour rembourser le capital de la dette.

Comme précisé, aucun nouvel emprunt sur le budget principal (emprunt pour la rénovation de l'installation de la patinoire réalisé sur le budget annexe des équipements touristiques) n'a été levé depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale participant dans un premier temps, de l'aggravation du fonds de roulement :

Fin 2013 : - 1.542.000 €

Fin 2014 : - 2.058.000 €

Fin 2015 : - 322.447 €

Toutefois, une aggravation à relativiser car sans l'encaissement d'un montant d'emprunt de 1.900.000 € en 2013 consacré principalement au financement de dépenses de fonctionnement et non d'investissement, le fonds de roulement fin 2013 aurait été négatif à hauteur de 3.442.000 €.

En l'espace d'une année et sans recours à l'emprunt sur le budget principal, le fonds de roulement est quasiment positif.

#### Objectif n°2 : Equilibrer la capacité d'intervention (fonctionnement) et la capacité d'investissement pour rétablir Valloire à son juste positionnement et ce de manière pérenne

Investir tout en entretenant l'existant.

#### Objectif n°3 : Limiter le recours au levier fiscal

En raison de l'état de cessation de paiement dans laquelle se trouvait Valloire en 2014, l'augmentation de la fiscalité directe locale était incontournable en 2015 et devrait certainement le demeurer en 2016. C'est avec résignation que l'équipe municipale a recours au levier fiscal mais la situation de quasi faillite financière dans laquelle était placée Valloire l'exigeait.

#### Objectif n°4 : Ramener le fonds de roulement positif dans les meilleurs délais

Pour bâtir l'avenir, il faut rétablir les grands équilibres financiers dont le fonds de roulement constitue un agrégat intangible puisque reflet à la fois du solde budgétaire d'un exercice donné et de la trésorerie disponible.

#### Objectif n°5 : Afin de pouvoir continuer à se financer, ramener la capacité de désendettement à une durée inférieure à 15 ans, durée au-delà de laquelle, il est dangereux de demeurer...

Au 1er janvier 2016, elle s'établit à 15 années et demie.

C'est la raison pour laquelle, comme en 2014 (- 5,45 %) et 2015 (- 15,13%), Valloire projette une baisse des dépenses de fonctionnement pour rompre avec la tendance haussière des dépenses constatées par le passé (augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 6,69 % en 2013).

Il convient de relever que nécessairement, une politique d'amélioration de la gestion de la collectivité peut être contrainte par des événements extérieurs et/ou imprévisibles comme la survenance de phénomènes naturels (crues, glissements de terrain comme cela est arrivé par le passé).

Pour la confection du budget primitif 2016, le scénario retenu, particulièrement prudent, s'appuie à la fois sur la recherche de nouvelles recettes et sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

#### TABLEAUX DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL :

Équilibres 2013-2015 et équilibre prévisionnel 2016 en euros

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	DOB 2016
Recettes de fct	9.118.309	9.239.287	10.528.744	8.798.027
Dépenses de fct	8.961.097	8.413.051	7.626.339	8.798.027
<b>Résultat fct</b>	<b>157.211</b>	<b>826.235</b>	<b>2.902.405</b>	
Résultat reporté fct	-	-	-	
<b>Résultat de clôture fct</b>	<b>157.211</b>	<b>826.235</b>	<b>2.902.405</b>	
Recettes invt	4.499.759	1.094.831	1.794.081	4.858.063
Dépenses invt	2.925.260	2.279.683	2.134.824	4.858.063
<b>Résultat invt</b>	<b>1.574.498</b>	<b>- 1.184.851</b>	<b>- 340.743</b>	
Résultat reporté invt	- 3.273.757	- 1.699.258	- 2.884.109	
<b>Résultat de clôture invt</b>	<b>- 1.699.258</b>	<b>- 2.884.109</b>	<b>- 3.224.852</b>	
<b>Résultat cumulé (=FDR)</b>	<b>- 1.542.046</b>	<b>- 2.057.874</b>	<b>- 322.447</b>	

## RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'Etat en baisse

### ÉVOLUTION DOTATIONS DE L'ÉTAT

	2013	2014	2015	Prévision 2016
DGF en euros	785.226	705.191	525.058	362.500
<b>Evolution DGF en pourcentage/ N-1</b>	-	<b>-10.19 %</b>	<b>- 25.54 %</b>	<b>- 30.96 %</b>
Dotation de solidarité rurale en euros	103.576	96.313	91.924	91.924
<b>Evolution DSR en pourcentage/ N-1</b>	-	<b>-7.01 %</b>	<b>- 4.55 %</b>	-
Dotation touristique en euros	473.327	473.327	473.327	473.327

Pour l'exercice 2016, la nouvelle ponction de l'Etat concernant la DGF devrait s'établir à 162 558 €.

La dotation touristique est figée depuis 2013.

Quant à la dotation de solidarité rurale, si elle a baissé de 13 % entre 2013 et 2015, elle devrait se maintenir au niveau de 2015 pour l'année 2016.

Il convient d'ajouter à cette baisse des dotations, la hausse du FPIC, évoquée précédemment, ce qui revient à dire qu'en 2016, la perte baisse DGF + hausse FPIC = 242.953 €.

### Hausse ou pas de la part communale des impôts directs

Dans l'attente de la notification définitive des bases d'ici le 15 mars prochain, le produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et CFE) est évalué pour 2016 à 3.574.330 €.

Cette évaluation tient compte de la revalorisation nationale des bases de 1.01 et également de la variation physique des bases, qui pour Valloire, semble-t-il, baisserait sensiblement en 2016 pour ce qui est de la CFE.

	Bases effectives 2015	Bases prévisionnelles 2016
<b>TFB</b>	6 198 051	6 259 772
<b>TFNB</b>	12 261	13 094
<b>TH</b>	6 746 162	6 884 000
<b>CFE</b>	3 105 014	2 633 767

Cette baisse des bases CFE proviendrait du fait que deux résidences de tourisme (Vacancéole et Odalys) ne seraient plus assujetties à la CFE, mais à la TH...

Les services de la fiscalité directe locale travaillent sur ce point et demandent des explications aux résidences concernées.

Ceci étant exposé, avec des taux identiques à 2015, le produit des contributions directes baisserait en 2016 et passerait de 3.695.042 € à 3.574.330 €, soit une baisse de 3.26 %.

Cela reviendrait à perdre environ 120 000 € sur le produit de nos contributions directes.

Ainsi, des simulations sur l'augmentation des taux d'imposition ont été réalisées.

### Simulation 1 : hausse des taux d'imposition pour « récupérer » la somme totale de 360 000 € :

- la perte de produit des taxes liée à la baisse des bases CFE

soit - 120 712 € (arrondis à 120 000 €) + la perte produit DGF = - 162 545 € (arrondis à 160 000 €) + la hausse charge du FPIC = + 80 408 € (arrondis à 80 000 €)

Les taux seraient alors augmentés d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.100718.

### Simulation 2 : hausse des taux d'imposition pour « récupérer » la somme totale de 240 000 € :

- la perte produit DGF = - 162 545 € (arrondis à 160 000 €)  
+ la hausse charge du FPIC = + 80 408 € (arrondis à 80 000 €)

Les taux seraient alors augmentés d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.067145.

### Les autres recettes

#### Une nouveauté consisterait dans la valorisation de certains biens immobiliers communaux.

Le rétablissement partiel du fonds de roulement en 2015 est le fruit à la fois d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement mais aussi d'une politique raisonnée de cessions d'actifs.

La vente du bar-restaurant du Crêt de la Brive appelé désormais L'alp de Zélie, figurait initialement au programme de cessions d'actifs communaux 2015.

Le pilotage à la fois budgétaire et de la trésorerie devrait permettre de conserver cet ensemble immobilier dans le patrimoine communal ; cependant, il semblerait possible de le valoriser financièrement sans en perdre la propriété, dans le cadre d'un montage du type bail emphytéotique qui permettrait à la commune d'encaisser immédiatement une somme d'argent conséquente ; a contrario, elle perdrait la redevance de la délégation de service public dans le cadre de laquelle s'inscrit l'exploitation actuelle de cet équipement communal et ce jusqu'au 30 septembre prochain, soit la somme de 150.000 €.

Avec cette rentrée d'argent correspondant à l'avance des loyers exigibles sur toute la durée du bail emphytéotique projeté, la Commune pourrait ainsi dégager des fonds propres lui permettant d'ores et déjà d'entretenir « l'existant » tout en se projetant avec raison sur une programmation d'investissements structurants pour la destination touristique Valloire.

En tant que de besoin, elle pourrait de même monter au capital de sa « principale filiale », la société de remontées mécaniques afin de lui permettre de faire face à ses prochains défis comme la finalisation des aménagements de pistes (TSD Cornafond et Verneys) et plus que jamais d'un système de fabrication de neige de culture moderne et pérenne.

La Collectivité va continuer de passer également en revue l'ensemble de ses contrats et baux afin de faire payer le juste prix ..... ceci dans un esprit d'équité et de justice.

Elle va aussi s'employer à développer les contrats de partenariat et de sponsoring lui permettant à la fois de disposer de nouveaux moyens matériels (flotte automobile par exemple) et d'exporter l'image de la station.

Cette solution devra être initiée également par les acteurs privilégiés de Valloire que sont sa société de remontées mécaniques et son office de tourisme.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2016, les prévisions maintiennent les charges à caractère général au niveau de la réalisation 2015, soit à environ 2.400.000 €, soit une baisse d'environ 24% par rapport à 2014.

Dans ce chapitre budgétaire, des économies importantes ont été réalisées notamment en matière de déneigement, et celles-ci ne s'expliquent pas seulement par de faibles chutes de neige, mais également par une gestion très rigoureuse des marchés de déneigement à bons de commande et un accroissement du travail en régie dans ce domaine.

Aussi, la baisse du partenariat avec Jean-Baptiste Grange (prime fixe passée de 120.000 € en 2014, à 60.000 € en 2015 et à 30.000 € en 2016) et la suppression du petit train ont contribué à la baisse de ces charges.

Il va être encore demandé aux services de mettre en place des systèmes destinés à réaliser un contrôle de gestion et des économies concernant notamment les dépenses d'électricité des bâtiments communaux, de fioul et de carburant pour les véhicules.

Le recrutement d'un mécanicien dans les mois à venir devrait aussi permettre de réaliser des économies substantielles en matière d'entretien du matériel roulant de la Commune.

Il est à noter que certains retards pris comme celui dans la gestion du glissement de terrain de Beaujournal et du cours d'eau qui y est associé seront par nature budgétivores.

Toutefois, selon le principe consacré, la sécurité n'a pas de prix, elle n'a qu'un coût.

Concernant les charges de personnel en 2016, il est prévu de les maintenir au niveau des prévisions 2015 soit à environ 1.400.000 €, soit une augmentation de seulement 3.10 % par rapport à 2011.

À Valloire, les charges de personnel représentent moins de 16 % des dépenses de fonctionnement, alors que dans son premier rapport sur les finances publiques locales, publié le 14 octobre 2013, la Cour des comptes précise que les dépenses de personnel représentent près de 52 % des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Reste à trouver entre ces deux pourcentages un équilibre propre à Valloire, lui permettant d'exercer au mieux ses compétences dans un souci de performance et d'optimisation des ressources humaines.

Concernant les autres charges de gestion courante, comprenant notamment la subvention à l'EPIC Valloire Tourisme et aux Associations, il est prévu de maintenir la subvention à l'Office de Tourisme en 2016 au niveau de 2015, soit à 1.400.000 € et d'augmenter l'enveloppe dédiée aux Associations de l'ordre de 76.500 € (montant de la subvention versée habituellement à l'APPPPS qui n'a pas été sollicitée en 2015) pour atteindre la somme totale de 200.000 €.

Les charges exceptionnelles quant à elles se maintiennent en 2016 au niveau des exercices précédents, soit aux alentours de 220.000 € afin notamment de combler les déficits des budgets annexes du parc de stationnement et des microcentrales.

Enfin, les charges d'intérêts de la dette sont de 786.700 € pour 2016 et baissent suite aux renégociations menées en 2015 de près de 25.000 € par rapport à 2015 et de près de 170.000 € par rapport à 2014.

## INVESTISSEMENT

L'investissement est une clé pour tourner Valloire vers les grands défis de l'avenir, pour construire une station de sports d'hiver et d'été pérenne !

## Dépenses et recettes d'investissement

Paradoxalement, la Commune ne pourra pas faire l'économie de régler préalablement des dossiers en souffrance depuis nombre d'années sous peine d'être actionnée par devant les juridictions compétentes et partant, d'aggraver de nouveau son retard par rapport à ses concurrentes faute de pouvoir engager immédiatement les investissements nécessaires à son développement.

Elle devra en régler un particulièrement crucial pour son avenir, celui lié à la nécessité de recouvrer un plan local d'urbanisme (PLU) après l'annulation en décembre dernier par la juridiction administrative du PLU approuvé en 2013.

Des dépenses en termes d'études pour la confection du document cadre d'urbanisme qu'il faudra donc honorer avant de pouvoir penser à du « structurant » comme la reconfiguration de la base de loisirs, l'avènement ou pas d'un plan d'eau ou d'un espace sportif qui font défaut aux touristes de Valloire et en premier lieu à ses habitants à l'année et à sa jeunesse ou bien encore à une amélioration de nos voiries et de nos infrastructures de stationnement.

**Il est un dossier de premier rang, celui relatif au devenir de notre centre médical**, un équipement de première nécessité pour une commune support de station de ski compte tenu de la traumatologie recensée et de l'impossibilité pour le service des urgences du centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne d'accueillir un flux plus important de patients en période touristique, notamment hivernale. Après le rejet par l'assemblée délibérante d'une solution qui consistait pour la ville à obtenir le paiement de terrains (propriété de la Commune et à venir) par la remise de locaux prêts à l'usage soit des mètres carrés construits (formule de la dation) avec l'avantage de décaisser peu d'argent compte tenu de l'état des comptes communaux, le compte à rebours est donc lancé avec comme échéance, l'obligation d'aboutir sur ce dossier avant 2018....

**En l'état des prévisions budgétaires pour 2016, un autofinancement brut (excédent prévisionnel de la section de fonctionnement) se dégagerait à hauteur de 1.444.358 €.**

A ce montant, il convient de retrancher le remboursement du capital de la dette, soit la somme de 1.354.700 €, pour obtenir un autofinancement net de 89.658 €.

Il s'inscrit dans le cercle vertueux du cycle budgétaire de 2015 qui a consacré pour la première fois depuis 2008, une épargne nette positive. Cet autofinancement, agrégé à des ressources propres d'investissement (cession du terrain de la Terrasse à l'Archaz, FCTVA, affectation des résultats, taxe d'aménagement) permettrait, après avoir absorbé le déficit d'investissement reporté de 3.224.852 €, de réaliser environ 200.000 € de dépenses d'équipement nouvelles en 2016.

Cependant, il faut raison garder tant la situation financière de Valloire est très dégradée et qu'elle ne permettra pas de régler d'un trait, les dossiers repoussés depuis nombre d'années comme par exemple :

- des travaux de rénovation et d'accessibilité sur les bâtiments communaux (toiture de l'église, menuiseries de l'usine à neige par exemples) pour environ 70.000 € ;
- la route des Clots pour environ 300.000 €,
- la reprise du talus du Serroz pour environ 70.000 €.

Les marges de manœuvre de la commune sont donc, dans l'immédiat, toujours très réduites, a fortiori avec un montant de dette important comme précédemment rappelé.

Une des contraintes de cette situation est que dans l'immédiat, faute de fonds propres suffisants, Valloire est dans l'incapacité d'émarger à des subventions dans la mesure où en sa qualité de maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement d'un projet donné fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

Un paradoxe au moment même où le redressement financier de la Commune est enclenché et que parallèlement, la loi de finances 2016 organise un soutien à l'investissement public local avec une enveloppe de 1 milliard d'euros.

Malgré une chute, dès 2016, de l'annuité de dette sur le budget principal à hauteur de 559.000 €, le tableau ci-après démontre l'inanité de toute renégociation de dette sur le long terme.

### PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Annuité	Exercice	Annuité
2016	2 141 333,29 €	2026	1 624 423,25 €
2017	2 105 707,12 €	2027	1 442 835,38 €
2018	2 085 709,21 €	2028	1 240 507,68 €
2019	1 988 189,92 €	2029	1 112 343,79 €
2020	1 872 285,02 €	2030	1 093 348,16 €
2021	1 806 769,75 €	2031	1 093 348,16 €
2022	1 745 185,82 €	2032	1 093 348,16 €
2023	1 742 883,05 €	2033	903 620,68 €
2024	1 740 687,02 €	2034	334 437,40 €
2025	1 728 161,77 €	2035	153 303,67 €

La cession de l'hôtel de la Sétaz est plus que jamais d'actualité mais cette recette d'investissement n'est que potentielle, tant qu'un acte ne sera pas signé.

Plus que la cession en tant que telle et le prix de vente escompté, c'est la recherche d'une « locomotive » qui sous-tend l'objectif de la municipalité afin de « signer » avec un investisseur pérenne.

Toujours au titre de la cession d'actifs communaux, la vente des anciens locaux de notre société de remontées mécaniques à l'ESF a pour seule ambition de satisfaire des besoins connus de longue date et qui concernent au premier chef, les parents soucieux de faire garder leur progéniture pendant leur temps de ski notamment.

Dans l'immédiat, la ville va s'efforcer de sérier les besoins en ce domaine et plus généralement dans celui de la petite enfance afin d'envisager seulement ensuite, le mode opérationnel le plus adapté à la situation communale.

Un secteur de la petite enfance jusqu'à présent dévolu en période hivernale à Crèches de France.

Faire est une chose, avoir les moyens de ses ambitions en est une autre. On entend trop souvent dire que Valloire est « dépassée » par ses concurrentes.

Le tableau ci-après démontrera s'il ne le fallait, les raisons de ce décrochage valloirin qui toutefois n'est pas irrémédiable si toutes les parties intéressées au plan local se reconnaissent dans cette photographie objective de la situation d'une « belle aux lustres passés mais aux atouts et atours indéniables ... »

### COMPTES DES COMMUNES AU 31/12/2014

(source Ministère des Finances)

	Fonds de roulement	CAF nette du rbt en capital des emprunts	Montant de la dette	Annuité de la dette
AUSSOIS	3 256 000 €	1 585 000 €	610 000 €	277 000 €
LANSLEBOURG	82 000 €	602 000 €	5 615 000 €	634 000 €
LANSLEVILLARD	710 000 €	520 000 €	4 890 000 €	547 000 €
MODANE	2 059 000 €	345 000 €	984 000 €	246 000 €
ST BON TARENTEISE	68 808 000 €	-3 716 000 €	14 330 000 €	1 347 000 €
ST MARTIN DE BELLEVILLE	3 600 000 €	4 416 000 €	18 321 000 €	4 168 000 €
TIGNES	1 357 000 €	1 273 000 €	31 901 000 €	4 432 000 €
VAL D'ISERE	2 430 000 €	1 388 000 €	13 176 000 €	1 797 000 €
LA CLUSAZ (74)	2 072 000 €	61 000 €	13 528 000 €	2 154 000 €
VALMEINIER	119 000 €	394 000 €	7 849 000 €	868 000 €
VALLOIRE	-2 058 000 €	-613 000 €	22 873 000 €	2 638 000 €

*La commission des finances*

### CONCLUSION

Nous sommes actuellement dans l'incapacité financière de tenir une course en tête de stations comparables à la nôtre.

Quand j'entends : « mais il y a de l'argent » ou « il n'y qu'à emprunter » ou encore « il est normal qu'une commune comme la nôtre soit très endettée », je réponds : « non, preuve est faite il n'y a plus d'argent », « non, plus personne à la vue de nos finances ne trouvera raisonnable de nous prêter de l'argent », « oui, à un endettement qui nous enrichit mais non à celui qui nous paupérise ».

Alors, s'il-vous-plait regardez la vérité en face, que le bon sens imprègne votre réflexion et que vos jugements soient mesurés à l'aune de ce que nous vous démontrons ci-dessus.

C'est uniquement un constat, dont l'origine de l'état des comptes est multifactorielle.

*Le Maire,*

*Jean-Pierre ROUGEAUX.*

# ÉTAT CIVIL

(Pensez à nous annoncer en mairie, ou à l'adresse mail suivante : [falcoz.etienne@neuf.fr](mailto:falcoz.etienne@neuf.fr) , les naissances des enfants de parents d'origine valloirinche, résidant en dehors de la commune. Pour tous les bébés inscrits à Valloire ou ailleurs, pensez à nous envoyer une photo de bonne qualité à la même adresse. Merci)

## NAISSANCES

### Enzo PARDO

Né le 11 janvier 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fils de Thabita PARDO (née BERNIS) et de Loïc PARDO

### Marcus BRUN

Né le 29 juillet 2015 à Chambéry  
Fils de Mathilde GEX et Alix BRUN

### Lilie BONNAUD

Née le 22 septembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fille de Manon Gammariello et de Grégory BONNAUD

### Ninon LAURENT

Née le 25 septembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fille de Morgane Migeotte et de Yoann LAURENT

### Adama LE GUENNEC KEBÉ

Né le 27 septembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fils de Hawa KEBÉ et Brice LE GUENNEC

### Amandine GILBERT

Née le 4 octobre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fille de Sophie RODRIGUEZ et de Pascal GILBERT

### Arthur WADOUX

Né le 5 octobre 2015 à Valence (Drôme)  
Fils de Rémi Wadoux et de Camille Cardon.

### Chloé PORTIGLIATTI PRESA LABRUNE

Née le 22 octobre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fille de Camille LABRUNE et de Mathieu PORTIGLIATTI PRESA

### Tiago ZABALA

Né le 27 octobre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fils de Charline SOTHIER et de David ZABALA

### Noham MAURICE

Né le 26 novembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fils de Amélie DAVID et de Olivier MAURICE

### Elia PETIT

Née le 29 novembre 2015 à Annecy  
Fille d' Emilie LEHMANN et David PETIT demeurant à ALBENS

### Jade PONCET

Née le 31 décembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne  
Fille de Zainab KONE et de Philippe PONCET

### Téo MARCHAND

Né le 4 janvier 2016 à Chambéry  
Fils de Nadine KASSAS et de Lucas MARCHAND

### Jules FRANCOU

Né le 27 janvier 2016 à Chambéry  
Fils d'Alexia GRANGE et de Martin FRANCOU



Enzo



Marcus



Lilie



Ninon



Adama



Amandine



Arthur



Chloé



Tiago



Noham



Elia



Jade



Téo



Jules

# MARIAGES

**Gabrielle Marie-Jeanne COELSCH  
et Pierre-Louis CHAMPLONG**

Se sont mariés à Valloire le 14 novembre 2015

**Hélène GILLON et Anthony COURBET**

Se sont mariés à Valloire le 31 décembre 2015

**Juliette MACABREY et Tanguy FENOUIL**

Se sont mariés à Valloire le 30 janvier 2016

*« Soyez liés l'un à l'autre comme les arbres sont liés à la terre ;  
ainsi votre amour portera le fruit de belles et de nombreuses  
saisons. »*

La sagesse amérindienne (1837)

# DÉCÈS

**Pierre RAMBAUD**

Décédé le 5 octobre 2015 à LA GARDE (Var) à l'âge de 82 ans

**Germaine CLEMENT-GUY**

Décédée le 23 novembre 2015 à Nantes (Loire-Atlantique) à  
l'âge de 78 ans

**Abdelkarim KRIBET « dit Bim »**

Décédé le 16 octobre 2015 à Chambéry à l'âge de 43 ans

**Cyrille Adrien RAPIN**

Décédé le 28 décembre 2015 aux Verneys, Valloire, à l'âge  
de 95 ans

**Pierre MAGNIN**

Décédé le 10 janvier 2016 à Valloire à l'âge de 92 ans

**René MAGNIN**

Décédé le 25 janvier 2016 à Modane à l'âge de 90 ans

**Philippe DURAND**

Décédé le 13 février 2016 à LA TERRASSE (Isère) à l'âge  
de 51 ans

**Dominique MICHELLAND**

Décédée le 24 février 2016 à Saint-Julien-de-Ratz (Isère) à  
l'âge de 54 ans

**Vincent FALCOZ**

Décédé le 29 février 2016 à Lyon à l'âge de 34 ans

**Jean-Pierre CENDOWSKI**

Décédé le 11 mars 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge  
de 61 ans

## APRÈS - MOI

Lorsque j'aurai suffisamment marché,  
Lorsque j'aurai suffisamment de rêves,  
Je m'en irai vers le pays d'ailleurs,  
Je m'en irai au jardin du repos...

Alors restera-t-il  
Suffisamment d'amour,  
Alors pourrai-je vivre  
Une autre vie là-bas ?

Lorsque j'aurai le visage marqué  
Du temps qui passe en se moquant de nous,  
Je chercherai à joindre le rivage  
Qui nous conduit vers une autre jeunesse...

Alors, je partirai  
Rejoindre la poussière  
En oubliant mon ombre  
Et les brassées de fleurs !

Lorsque mon corps n'aura plus d'apparence,  
Lorsque mes yeux ne seront que pénombre,  
Je partirai pour le dernier voyage  
-qui donc niera ?- pour le plus merveilleux !

Alors, ne restera  
A ceux que j'ai quittés  
Qu'à vivre sans pleurer  
Leur vie... après ma mort !

*Claudine Grange « Chemin du Ruisseau »*

Merci à Claudine de nous avoir laissés entrer,  
avec simplicité et gentillesse, dans l'intimité de ses  
beaux poèmes.

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

### 1- CESSION DE L'HOTEL DE LA SETAZ – CONSTATATION DE LA CADUCITÉ DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA SAS GROUPE PRENIUM FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le document portant constatation de la caducité de la promesse de vente signée le 24 mai 2013 avec la SAS groupe Premium France et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### 2- CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF ET D'UTILISATION D'IMAGE AVEC JEAN-BAPTISTE GRANGE POUR LA SAISON D'HIVER 2015-2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2015-2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Cette convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image, fixe dans la limite des modalités d'application du contrat de partenariat et de sponsoring mis en place parallèlement entre l'athlète et une marque de renommée nationale, en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète le versement :

- d'une prime fixe d'un montant de 30 000 € HT, correspondant au droit d'exploiter, pour la promotion et la communication de la Station de Valloire, tous les éléments de sa personnalité et notamment ses nom, prénom, signature, image, voix, renommée ainsi que les photographies et films réalisés lors de manifestations officielles, compétitions, entraînements ou séances convenues à cet effet.

- de primes attribuées en fonction des résultats obtenus par l'athlète, comme suit :

#### Coupes du Monde (toutes disciplines) :

1<sup>er</sup> : 15.000 €

2<sup>ème</sup> : 10.000 €

3<sup>ème</sup> : 5.000 €

Prime exceptionnelle au classement final de la Coupe du Monde par discipline – Globe (en plus des primes de résultat)

(Slalom) 1<sup>er</sup> : 20.000 €

Le montant total des versements (somme fixe + primes de résultats hors prime pour l'obtention du Globe - victoire au Championnat du Monde de Slalom) ne pourra en tout état de cause dépasser la somme plafond de 80 000 € HT (quatre-vingt mille euros hors taxes).

### 3- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE COMBUSTIBLES ET DE CARBURANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la Commune de Valloire au groupement de commandes relatif à la fourniture de fuel, de gazole et d'essence dont la Communauté de

Communes Maurienne Galibier assurera le rôle de coordonnateur, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

### 4- BAUX AVEC TDF : SITE DU FORT DU TÉLÉGRAPHE - AVENANTS POUR LES SITES DE POINGT-RAVIER ET DE L'ALTIPOINT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les baux suivants avec TDF et autorise Monsieur le Maire à les signer :

#### - Site de Saint-Michel-de-Maurienne (Fort du Télégraphe) :

Nouveau bail d'une durée de quinze ans avec prise d'effet au 17 septembre 2014.

Le loyer annuel comprendra une partie fixe d'un montant de quatre mille euros nets (4000 € nets au lieu de 3000 € nets) et une partie variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de mille huit cents euros nets (1 800 € nets au lieu de 1500 € nets) par opérateur installé.

Soit à ce jour avec la présence de trois opérateurs : un loyer total de 9 400 € nets au lieu de 7 500 € nets.

#### - Site de Poingt-Ravier :

Mise en place d'un avenant portant prolongation du bail expiré pour une durée de 5 ans à compter du 17 septembre 2014.

#### - Site de l'Altiport :

Mise en place d'un avenant portant prolongation du bail expiré pour une durée de 5 ans à compter du 17 septembre 2014.

### 5- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE MISSIONS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions relatives aux conditions de prise en charge des frais de déplacement et de mission des élus rapportées comme ci-dessous :

#### - Autorité compétente pour délivrer les mandats spéciaux et ordres de missions :

Il est proposé d'autoriser le Maire à confier des mandats spéciaux ou à autoriser les élus à se déplacer dans des instances ou organismes où ils représentent notre collectivité à qualité, dans la limite des crédits votés au budget communal.

Les pièces concernant les missions du Maire seront signées par l'Adjointe déléguée aux finances.

#### Déplacements en France métropolitaine :

Conformément aux articles L.2123-18 et L.2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

#### Frais de séjour :

Les dépenses engagées en matière d'hébergement et de restauration, nécessitées pour la bonne exécution de la mission sont prises en charge sur présentation des pièces justificatives correspondantes

produites à l'appui du paiement.

Frais de transport :

Ils sont réglés en totalité, sur présentation d'un état de frais et des justificatifs.

#### - Déplacements à l'étranger :

En ce qui concerne les mandats spéciaux à l'étranger, il est proposé que le remboursement des dépenses de transport et de séjour nécessitées pour la bonne exécution de la mission, s'effectue sur la base des frais réellement exposés, sur présentation d'un état de frais et des justificatifs correspondants.

De même, il est proposé que soit pris en charge par la Commune, l'ensemble des dépenses principales et annexes nécessaires liées aux initiatives favorisant sa promotion à l'étranger (expositions, conférences, congrès, rencontres notamment) qui seront prises en charge directement ou remboursées sur présentation des justificatifs afférents.

#### - Dépenses de relations publiques :

Il est proposé d'autoriser le paiement ou le remboursement à Monsieur le Maire des dépenses qu'il engage au titre des frais de représentation liés à ses fonctions, sur présentation de justificatifs et d'un état de frais dans la limite d'une enveloppe maximum annuelle de deux mille euros (2 000 €).

### 6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de 2 nouvelles subventions à des Associations :

- 320 € à la coopérative scolaire pour « le patin scolaire »,

- 500 € à l'Association Internationale de concours de sculptures géantes de paille et foin.

### 7- BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget du parc de stationnement qui consiste à augmenter les crédits en section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 6 500 €.

### 8- BUDGET MICROCENTRALES DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget des microcentrales qui consiste à augmenter les crédits en section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 400 €.

### 9- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal qui consiste à ajuster les crédits et prévoir notamment une nouvelle recette en section de fonctionnement et qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 226 692 € et en section d'investissement à la somme de 15 000 €.

## 10- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la liste présentée par le comptable public assignataire de la commune comme ci-dessous :

### - Sur le budget de la Commune :

#### Exercice 2007 :

Titre N°490 Alain DIRAND : 336.89 €

Titre N°568 Régie Touristique de Valloire-SEM : 1 390.77 €

#### Exercice 2011 :

Titre N°456 Abdelkarim KRIBET : 210.86 €

Titre N°832 Abdelkarim KRIBET : 388.22 €

#### Exercice 2013 :

Titre N°R4-263 Hôtel RAPIN : 591.25 €

### - Sur le budget de l'eau et de l'assainissement :

#### Exercice 2012 :

Titre N°R1-406-1 Abdelkarim KRIBET : 10.26 €

Titre N°R1-406-2 Abdelkarim KRIBET : 13.90 €

Il est précisé que les crédits sont prévus aux comptes 6541 des budgets concernés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

### 1- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET VALLOIRE TOURISME

La commune de Valloire a obtenu un classement en station de tourisme en 1957 et un classement en station de sports d'hiver et d'alpinisme en 1969 qui deviendront caducs le 1er janvier 2018. Pour pérenniser ce classement, il convient d'obtenir dans un premier temps le classement même de l'office de tourisme de Valloire qui nécessite la passation d'une convention d'objectifs avec la commune éponyme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 12 voix pour et

2 abstentions (Elisabeth DAMS et Gérard VUILLERMET), d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'office de tourisme de Valloire.

### 2- COUPES DE BOIS

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à l'automne 2015, au martelage des coupes de 900 m3 de bois provenant de la parcelle 9 « Canton des Gerbeleys » qui sont vendus en « bois façonnés », sous contrat.

- précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

### 1- STATION RADIOÉLECTRIQUE BOUYGUES TELCOM A POINGT-RAVIER : BAIL COMMUNE DE VALLOIRE / SAS INFRACOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bail à intervenir avec la SAS Infracos, détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques et qui a donc pour objet de substituer cette dernière à Bouygues Telecom. Ledit bail, d'une durée de douze ans et prorogable au-delà de ce terme par périodes successives de trois ans, sauf congé donné par l'une des parties en respectant un préavis de vingt-quatre mois, entrera en vigueur au 1er janvier 2016. Dans le cadre de ce changement de preneur, il a été acté que le loyer, actuellement d'un montant de 5 995 €, serait porté à 6 300 €.

### 2- CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES ORURES MÉNAGÈRES COMMUNE DE VALLOIRE / SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORURES MÉNAGÈRES DE MAURIENNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER - RECONDUCTION N° 2 (2016-2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'organisation du service de collecte sur la Commune de Valloire (reconduction n° 2 - 2016 / 2018) à intervenir avec le SIRTOMM et la CCMG, qui précise les conditions et les modalités d'organisation du service de collecte de la commune de Valloire pour le compte du SIRTOMM. En l'espèce, le service consiste en la mise à disposition de personnel et d'un véhicule municipal pour assurer la collecte des ordures ménagères et des produits du « sélectif » sur le territoire de Valloire ainsi qu'en la gestion de la déchetterie.

### 3- DOSSIER PATRICE RAMBAUD C/COMMUNE DE VALLOIRE : SUITE A RÉSERVER AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE DU 5 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du jugement rendu le 5 octobre 2015 par le Tribunal Administratif de Grenoble dans l'affaire Patrice Rambaud c/ Commune de Valloire, et de ne pas faire appel dudit jugement.

### 4- CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE EN CATÉGORIE III

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'office de tourisme de Valloire, et d'autoriser Monsieur le Maire à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

### 5- TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ DANS LE BATIMENT DE LA POSTE (1<sup>er</sup> ÉTAGE GAUCHE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver un montant de loyer mensuel de 850 € charges de chauffage (fuel) comprises et charges d'eau et d'électricité non comprises, celles-ci étant intégralement à la charge de l'occupant, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

### 6- TARIFS DES SECOURS SUR PISTES DES AMBULANCES ET DES SECOURS HÉLIPORTÉS POUR LA SAISON D'HIVER 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le principe de remboursement des frais de secours, qui sera applicable sur le territoire de la Commune,

- de charger le concessionnaire du domaine skiable de Valloire de procéder d'une part aux évacuations et au transport des blessés et d'autre part au recouvrement de tous les frais de secours engagés. Ces tarifs seront facturés aux personnes secourues ou à leurs ayants droit,

- que la participation financière s'applique à toutes les opérations de secours consécutives ou non à un accident,

- que le recouvrement des sommes dues sera effectué par le Receveur Municipal de Saint-Michel-de-Maurienne au vu de titres de recettes émis par le régisseur de recettes des secours sur le domaine skiable de Valloire.

- les tarifs publics suivants pour la saison hivernale 2015-2016 :

#### TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

- Front de neige, transport : 65 €

- Accompagnement (zone rapprochée et éloignée) : 65 €

- Zone rapprochée : 220 €

- Zone éloignée sur piste : 370 €

- Zone hors-piste de proximité : 390 €

- Zone hors-piste : 720 €

#### INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Pisteur secouriste : 72 €/heure

- Engin de damage : 230 €/heure

- Scooter, Quad, 4x4 : 85 €/heure

- Frais de relance impayés : 30 €

#### TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

##### Transports primaires :

- Bas des pistes / Cabinet médical de Valloire : 145 €

- Bas des pistes / Centre hospitalier Saint-Jean-de-Maurienne : 200 €

- Cabinet médical de Valloire - DZ : 122 €

##### Transports secondaires :

- Cabinet médical / Centre hospitalier Saint-Jean-de-Maurienne : 200 €

- Cabinet médical / Centre hospitalier Chambéry : 200 €

- Cabinet médical / Centre hospitalier Grenoble : 444 €

## ÉVACUATIONS SANITAIRES / SAPEURS POMPIERS

(Uniquement en cas de carence des ambulances):  
Tarifs unitaires en euros TTC :  
- Bas des pistes / Cabinet médical de Valloire : 190 €  
- Bas des pistes / Centre hospitalier : 303 €

## TARIF DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC :  
- La minute de vol : 55 €

## 7- CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS HELIPORTÉS HIVER 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le tarif de 55.00 € TTC la minute de vol, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec le SAF.  
(Secteur aérien français)

## 8- ORGANISATION DES SECOURS SUR PISTES- CONVENTION AVEC LA SEM VALLOIRE POUR LA SAISON D'HIVER 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention citée en objet.

## 9- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SEM VALLOIRE POUR L'HIVER 2015/2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des Remontées Mécaniques, du domaine de ski nordique et de la base de loisirs gérés par la SEM Valloire pour la saison d'hiver 2015/2016.

## 10- DEMANDE DE PROROGATION DU DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSI- BILITÉ PROGRAMMÉE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à présenter la demande de prorogation de 12 mois du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) à Monsieur le Préfet.

## 11- LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DES GRANGES

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural des Granges, en application de l'article L161-10-1 du code rural, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## 12- EAU/ASSAINISSEMENT TARIFS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ces nouveaux tarifs (augmentation de 1%) pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016 comme suit :

### Prix de l'abonnement

- eau .....	32.00 €
- assainissement .....	32.81 €
Prix du m <sup>3</sup> d'eau .....	1.05 €
Prix du m <sup>3</sup> d'assainissement .....	1.19 €

### Prix de la location annuelle des compteurs :

Ø 15 .....	10.40 €
Ø 20 .....	12.28 €
Ø 25 .....	22.70 €
Ø 32 .....	23.98 €
Ø 40 .....	38.62 €
Ø 50 .....	49.02 €
Ø 60 .....	81.79 €
Combiné .....	120.84 €

### Prix des travaux de prise en charge sur les réseaux d'eau

Ø 20 .....	362.61 €
Ø 25 .....	397.58 €
Ø 32 .....	429.33 €
Ø 40 .....	463.99 €

### Personnel Communal

Prix horaire pendant les heures de service : 19.81 €  
En de hors des heures de service : 26.03 €  
Le Dimanche, les jours fériés et la nuit de 22h à 6h du matin : 38.62 €

### Poste à souder pour dégeler les conduites d'eau :

- pour compteur Ø 15 et 20, forfait : 79.12 €  
- pour compteur Ø supérieur à 20, forfait : 79.12 €  
(pour une heure d'utilisation du poste à souder) ensuite /51.24 €/ Heure

### Cureuse d'égouts

Prix de l'heure : 94.67 €

Tous ces tarifs sont hors-taxes.

## 13- TARIFS D'INDEMNISATION POUR OCCUPATION OU PASSAGE SUR TER- RAINS PRIVÉS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité à verser aux propriétaires des terrains concernés par la piste de descente VTT sur le Crey du Quart, le parcours de santé, le golf des Verneys, le terrain d'évolution des véhicules à moteur, le terrain de football des Routes et la « piste piétons » reliant Valloire aux Verneys à 0.06 € par m<sup>2</sup> à compter de l'année 2015 et pour les années futures, et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier les dispositions de la présente.

## 14- BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 du budget eau et assainissement qui consiste en des ouvertures de crédits

en recettes de fonctionnement de 45 000 € afin de constater des crédits supplémentaires perçus ; ceci permettant d'ouvrir pour le même montant des crédits nouveaux en dépenses de fonctionnement, afin de procéder à des travaux de réparations suite à de récentes fuites et dysfonctionnement sur des conduites d'eau et de couvrir un dépassement budgétaire la ligne de participation à la STEP.

## 15- BUDGET PARC DE STATIONNE- MENT – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 du budget du parc de stationnement qui consiste en une ouverture de 10 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement, afin de couvrir un dépassement sur la maintenance en augmentant la subvention du budget principal.

## 16- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal qui consiste :

- en section de fonctionnement, en dépenses, à opérer des virements de crédits nécessaires afin d'augmenter au compte 67441 la subvention au budget du parc de stationnement et à prévoir au compte 66 les frais de renégociation des emprunts ;
- de la section de fonctionnement à celle d'investissement, à opérer en dépenses le virement de crédits nécessaire pour prendre en compte le dépassement qui va ressortir au compte 16 (remboursement du capital des emprunts) lié au remboursement du prêt relais de la Sétaz (500 000 €).

## 17- TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,  
- de mettre en place en saison à compter du 8 décembre 2015 et jusqu'au 15 avril 2016, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les mardis et les vendredis de 15 h à 16 h 30 afin de pallier à l'absence de TAP en 2015-2016.  
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce nouveau service public communal  
- d'adopter les tarifs de ce nouveau service public communal ainsi qu'il suit :

### Quotient Familial Tarif journalier / enfant

Q.F < 436 .....	1,00 €
437 < Q.F < 544 .....	1,20 €
545 < Q.F < 625 .....	1,30 €
626 < Q.F < 700 .....	1,40 €
Q.F < 701 .....	1,50 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce nouveau service public communal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 12 novembre 2015 à 23h15.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

### 1- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de SDCI reçu en mairie le 16 octobre 2016, et de mandater Monsieur le Maire pour solliciter de Monsieur le Préfet l'étude d'un seul EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de Bonneval-sur-Arc à Aiton qui satisfait d'une part, à l'objectif de rationalisation du fait intercommunal de la loi NOTRe et d'autre part, permet l'érection d'une véritable intercommunalité de projet frappée du sceau de l'intérêt général.

### 2- POINTS D'ARRÊT POUR LES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX NON URBAINS DE VOYAGEURS : CONVENTION COMMUNE DE VAL- LOIRE / DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative aux points d'arrêt pour les transports départementaux non urbains de voyageurs à intervenir avec le Département de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### 3- PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE STATIONS DE TRANSFERT D'ÉNERGIE PAR POMPAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du projet de développement de stations de transfert d'énergie par pompage porté par la SOREA.

### 4- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THIMEL – HOMOLOGATION DES TARIFS POUR L'HIVER 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs du restaurant d'altitude de Thimel géré par Madame Karène THORAL dans le cadre de son contrat pour la saison d'hiver 2015/2016.

### 5- CESSION DE L'IMMEUBLE BÂTI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE DU TELECABINE DU CRÊT DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE SA PAR- CELLE NON BÂTIE D'ASSISE AU SYN- DICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS DE VAL- LOIRE

Délibération retirée.

### 6- BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOU- RISTIQUES – DÉCISION MODIFI- CATIVE BUDGÉTAIRE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative

n° 1 du budget des Equipements touristiques qui consiste en des ouvertures de crédits en section d'investissement en recettes et dépenses pour 83 000 € afin de prévoir la subvention notifiée par le Conseil départemental pour la réhabilitation de la patinoire et le paiement du nouveau hammam ; et en des virements de crédits en section de fonctionnement en dépenses pour 800 € pour payer au bon compte d'imputation les frais de mise en place des emprunts pour la réhabilitation de la patinoire.

### 7- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessous :

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement :

**Exercice 2008 :**

Titre N°9000017000512 FM Promotion : 83.42 €

**Exercice 2009 :**

Titre N°R-2-269 FM Promotion : 71.38 €

Titre N°R-2-716 Résidence la Clarée : 3 057.90 €

**Exercice 2010 :**

Titre N°R-1-264 FM Promotion : 73.33 €

**Exercice 2011 :**

Titre N°R-2-3 Sabrina BEZILLE : 3.75 €

Titre N°R-1-54 Sabrina BEZILLE : 4.80 €

Titre N°R-2-3 Sabrina BEZILLE : 59.45 €

### 8- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EM- PLOI (CAE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler pour un an le contrat aidé qui permet le recrutement d'un gardien à la déchetterie avec 75 % d'aide de l'Etat plafonnée sur 22 heures hebdomadaires sur 12 mois.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 10 décembre 2015 à 22h00.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 DÉCEMBRE 2015

### 1- PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXA- TION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R. 123-1 et suivants, l'article L 300-2 ;

VU le jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 15 décembre 2015 qui a annulé la délibération du 9 avril 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 mai 1988 qui a approuvé le plan d'occupation des sols et les délibérations qui ont approuvé les modifications dudit POS.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- de prescrire la procédure de révision générale du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme, dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif issu des lois susvisées, ainsi que le plan de prévention des risques naturels révisé par arrêté préfectoral du 3 septembre 2013 ;

- Maîtriser l'urbanisation dans une logique de gestion économe de l'espace, notamment en privilégiant le centre et les hameaux de Valloire ;

- Garantir l'adéquation entre urbanisation maîtrisée et capacité des équipements publics ;

- Adapter et diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins réels de la population ;

- Assurer la pérennité et le développement de l'activité touristique estivale et hivernale en s'appuyant notamment sur les atouts existants afin de tendre vers un tourisme « quatre saisons » ;

- Permettre un développement mesuré et pérenne de l'offre d'hébergement touristique ;

- Maintenir l'activité agricole et pastorale en tant qu'activité économique à part entière sur les espaces à enjeux forts et soutenir sa diversification ainsi que son rôle dans l'identité et la qualité du paysage communal, tout en prenant en compte les autres composantes du développement économique de la commune ;

- Préserver les zones naturelles et les continuités écologiques, prendre en compte le cadre exceptionnel du territoire communal et les enjeux de paysage, tant sur le plan du grand paysage que du village et des hameaux ainsi que la qualité du patrimoine architectural ;

- Favoriser la qualité des constructions en termes de performances énergétiques, d'insertion urbaine et paysagère et veiller à la prise en compte des risques naturels ;

- Améliorer les déplacements par une meilleure organisation des circulations (piétons, vélos, véhicules motorisés) et du stationnement et favoriser les modes de déplacement doux ;

- Poursuivre l'aménagement des espaces publics, en particulier au cœur du village et des hameaux.

**- De fixer comme suit les modalités de la concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme :**

- Organisation de deux réunions publiques, réunions qui feront l'objet d'une information sur le site internet de la commune et par voie d'affichage ;

- Information à travers le bulletin municipal le « Colporteur » sur l'état d'avancement de la procédure ;

- Mise à la disposition du public en mairie d'un dossier d'information complété au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure ;

- Mise à disposition d'un registre en mairie pour permettre au public de consigner ses observations.

Il est précisé qu'à l'issue de la concertation, le maire présente le bilan au conseil municipal qui en délibère.

- de débattre sur le projet d'aménagement et de développement durable au plus tard deux mois avant l'arrêt du plan local d'urbanisme par le conseil municipal ;

- de charger Monsieur le Maire :

- de conduire la procédure de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme ;

- de demander que les services de l'État soient associés à l'élaboration du projet de PLU conformément à l'article L 123-7 du code de l'urbanisme ;

- de demander la mise à disposition gratuite des services extérieurs de l'État conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme ;

- de solliciter de l'État et du Conseil Départemental une dotation pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la procédure de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme ;

- de charger un bureau d'études, désigné ultérieurement, pour réaliser l'élaboration du PLU ;

- dit que la présente délibération sera notifiée aux personnes associées visées par les articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme et notamment aux personnes et organismes suivants :

- A Monsieur le Préfet de Savoie ;

- A Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes Auvergne

- A Monsieur le Président du Conseil Départemental de Savoie ;

- A Messieurs les Présidents des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) ;

- A Monsieur le Président du Syndicat de Pays de Maurienne en charge du SCOT ;

- A Monsieur le Président de la Communauté de communes Maurienne Galibier.

- précise qu'en application de l'article L 123-8, les présidents des collectivités ou des organismes visés ci-dessus pourront, à leur demande, être consultés pendant la durée de l'élaboration du projet.

Il en va de même pour d'autres personnes ou organismes auxquels la délibération sera également notifiée à savoir notamment :

- Les présidents des établissements de coopération intercommunale voisins compétents ;

- Les maires des communes limitrophes.

Les associations locales d'usagers et les associations agréées au titre de l'environnement visées par l'article L 121-5 du code de l'urbanisme peuvent également être consultées à leur demande.

Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 29 décembre 2015 à 8h00.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2016

### 1- DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉLÉGATION POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, décide, par 11 voix pour et 4 abstentions (Isabelle FORAY - Stéphanie MASSE - Corine FALCOZ - Gérard VUILLERMET) : de charger Monsieur le Maire, pour la durée du mandat et par délégation du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, tant par devant les juridictions administratives, judiciaires ou pénales, que ce soit en première instance, en appel, en cassation ou en référé, notamment dans les domaines suivants :

- Responsabilité de toute nature

- Mise en cause de la légalité des actes

- Défense des intérêts financiers de la Commune

- Exercice des pouvoirs de police du Maire

- Occupation irrégulière du domaine public ou privé communal

- Expropriation et expulsion

Par ailleurs, le champ de la délégation est étendu à la constitution de partie civile afin d'obtenir réparation de préjudices subis.

Enfin, la délégation pour ester en justice au nom de la Commune comprend le choix d'un avocat par le Maire.

Et d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2014 n°14-04-057 portant délégations données au Maire en matière judiciaire.

### 2- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEM VALLOIRE - COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du compte-rendu annuel de la SEM VALLOIRE pour l'année comptable 2014/2015.

### 3- PROJET D'ACQUISITION PAR LA SOREA DE TITRES COMPLÉMENTAIRES DE LA FILIALE IDWATT PAR INCORPORATION D'UN COMPTE COURANT EXISTANT

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le projet de souscription par SOREA à l'augmentation de capital de sa filiale IDWATT à hauteur de 300.000 €, ladite souscription devant être libérée par compen-

sation avec une partie du compte courant d'associés ouvert dans les livres comptables de ladite filiale au nom de SOREA, de donner mandat à ses représentants permanents au Conseil d'Administration de SOREA pour approuver la résolution visant à autoriser cette opération.

### 4- DEVENIR DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE SUITE A LA PROMULGATION DE LA LOI NOTRe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de se prononcer d'ores et déjà, dans l'attente de la publication de la circulaire d'application de la loi NOTRe et dans l'intérêt touristique, économique et social de la station hiver- été de Valloire en faveur du maintien de l'office de tourisme de Valloire au-delà du 1er janvier 2017 lequel sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale, de demander à Monsieur le Préfet de la Savoie, en vertu de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, de bien vouloir rapporter au plan national, l'incertitude juridique soulevée par l'article L 134-2 du code du tourisme en ce qui concerne d'une part, les modalités de maintien d'un office de tourisme communal pour les communes stations classées de tourisme et dotées d'une marque territoriale protégée et d'autre part, le contenu exact de la compétence juridique « promotion du tourisme ».

### 5- CESSION IMMOBILIERE COMMUNE DE VALLOIRE / GMP PROMOTION ACCORD DE PRINCIPE AFFÉRENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, décide par 8 voix contre (Elisabeth DAMS - Stéphanie MASSE - Marie-Paule FALCOZ- Isabelle FORAY - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Jean-Marie MARTIN - Gérard VUILLERMET) et 7 voix pour :

- de donner un accord de principe pour la vente de la parcelle cadastrée D 119 à GMP Promotion en précisant que la Commune doit se porter acquéreur par ailleurs des parcelles cadastrées D 121 et 122 à aliéner ensuite, également au profit de GMP Promotion,

- que le paiement de la cession des parcelles cadastrées D 119, 121 et 122 s'effectuera par remise de locaux prêts à l'usage, par GMP Promotion à la Commune, dont le programme technique et fonctionnel sera acté et approuvé préalablement par délibération du Conseil Municipal de Valloire,

- que cet accord de principe devra être repris dans un avant contrat dont les frais d'établissement sont à la charge de GMP Promotion, avant contrat par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

- qu'aucune responsabilité communale ne pourra être recherchée ni aucune contrepartie financière

demandée dans l'hypothèse où l'étude de faisabilité au plan financier, technique et architectural réalisée par GMP Promotion (programme technique et fonctionnel précité) ne devait pas connaître de suite opérationnelle et que l'avant contrat ne devait pas être réitéré par acte authentique,  
– par ailleurs, le Conseil Municipal s'impose de regarder d'autres solutions pour la concrétisation de la construction d'un nouveau centre médical et d'une nouvelle halte-garderie.

## 6- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de l'absence de vote du budget 2016 de Valloire Tourisme normalement délibéré par le comité de direction avant le 15 novembre 2015 et corrélativement de son impossibilité à pouvoir se prononcer sur ce document budgétaire, d'arrêter le montant de la subvention communale 2016 à Valloire Tourisme à un million quatre cent cinquante mille euros (1 450 000 €), de demander que le budget de Valloire Tourisme 2016 soit adopté par son comité de direction dans les meilleurs délais et au plus tard avant la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu en février 2016.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 29 janvier 2016 à 22 heures 30.*

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MARS 2016

## 1- FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLOIRE - DÉTERMINATION DU CRÉDIT ÉLÈVE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 55 € le montant du crédit élève pour l'année 2016.

## 2- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOREVAL - COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT 2014/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte rendu annuel de la SOREVAL pour l'année comptable 2014/2015.

## 3- CLASSEMENT DE L'OFFICE DE VALLOIRE EN CATÉGORIE 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'OT de Valloire et d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

## 4- DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION CLASSÉE DE TOURISME ABSENCE D'INFRACTION AUX RÈGLES SANITAIRES DU FAIT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attester l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la Commune durant les trois dernières années et d'autoriser Monsieur le Maire à déclarer que la commune touristique n'a fait l'objet durant les trois années qui précèdent l'année de demande de classement de Valloire en station classée de tourisme, d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait.

## 5- PHÉNOMÈNES ASSOCIÉS DE GLISSEMENT DE TERRAIN ET DE LAVES TORRENTIELLES SUR LE SITE DE BEAUJOURNAL - PROJET « SIMOTER VALLOIRE » DE LA COMMUNE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE (IRSTEA ET ISTERRE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place un système de surveillance et de suivi du phénomène associé de glissement de terrain et de laves torrentielles sur le site de Beaujournal, en collaboration avec la communauté scientifique, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le coût d'objectif s'établit à 25 000 € TTC, de solliciter de l'état une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA), au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), d'approuver les conventions à intervenir avec le PARN, IRSTEAT et ISTERRE et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## 6- VALORISATION DU BAR-RESTAURANT L'ALP DE ZÉLIE AUTORISATION DONNÉE A LA SEM VALLOIRE POUR PARTICIPER A UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU TITRE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la SEM VALLOIRE à créer une SCI avec la SAS développement à l'effet de passer un bail emphytéotique avec la commune de Valloire sur le bar-restaurant l'Alp de Zélie.

## 7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget communal, compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 8- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire, décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget communal comme suit :

### Fonctionnement

Recettes : 10 528 744.45 €

Dépenses : 7 626 339.11 €

Résultat + 2 902 405.34 €

### Investissement

Recettes 1 794 081.43 €

Dépenses 2 134 824.64 €

Résultat - 340 743.21 €.

## 9- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir rappelé les résultats budgétaires cumulés à la clôture 2015 (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) du budget communal :

- un excédent de fonctionnement de 2 902 405.34 €
- un déficit d'investissement de 3 224 852.98 € ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'affecter le résultat 2015 du budget principal de la manière suivante :

- 2 902 405.34 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

## 10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget des équipements touristiques, compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 11- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget des équipements touristiques comme suit :

### Fonctionnement

Recettes : 2 001 911.05 €

Dépenses : 1 927 952.37 €

Résultat + 73 958.68 €.

### Investissement

Recettes : 2 438 213.15 €

Dépenses : 2 530 130.34 €

Résultat - 91 917.19 €.

## 12- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Après avoir rappelé les résultats budgétaires cumulés à la clôture 2015 (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) du budget des équipements touristiques :

- un excédent de fonctionnement de 73 958.68 €
- un déficit d'investissement de 340 686.99 €.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité décide, d'affecter le résultat 2015 du budget des équipements touristiques de la manière suivante :

- 73 958.68 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

### 13- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 14- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence du Maire, décide d'approuver le compte administratif 2015 de l'eau et de l'assainissement.

#### Fonctionnement

Recettes : 898 688.64 €  
Dépenses : 1 171 240.21 €  
Résultat - 272 551.57 €.

#### Investissement

Recettes 228 736.33 €  
Dépenses 221 727.13 €  
Résultat : + 7 009.20 €.

### 15- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Après avoir rappelé les résultats budgétaires cumulés à la clôture 2015 (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) du budget de l'eau et de l'assainissement:

- un excédent de fonctionnement de 144 224.05 €
- un excédent d'investissement de 686 859.99 € ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 144 224.05 € en report en nouveau en fonctionnement au compte 002,
- 686 859.99 € en report en nouveau en investissement au compte 001.

### 16- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte des gestions du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget du parc de stationnement visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 17- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget du parc de stationnement comme suit :

#### Fonctionnement

Recettes 180 756.71 €  
Dépenses 180 756.71 €  
Résultat 0 €.

#### Investissement

Recettes 71 884.70 €  
Dépenses 83 392.95 €  
Résultat - 11 508.25 €.

### 18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget microcentrales, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 19- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget des microcentrales comme suit :

#### Fonctionnement

Recettes 47 718.89 €  
Dépenses 45 942.54 €  
Résultat + 1 776.35 €.

#### Investissement

Recettes 23 035.56 €  
Dépenses 14 952.20 €  
Résultat + 8 083.36 €.

### 20- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET MICROCENTRALES

Après avoir rappelé les résultats budgétaires cumulés à la clôture 2015 (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) du budget des microcentrales:

- un excédent de fonctionnement de 1 776.35 €
- un déficit d'investissement de 3 501.01 € ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'affecter le résultat 2015 du budget des microcentrales de la manière suivante : 1 776.35 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

### 21- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 de la commune de Valloire.

*DOB en ligne sur le site internet de la mairie.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 10 mars 2016 à 22h30.*

# LE MOT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Le Conseil Municipal travaille depuis 18 mois à retrouver les équilibres financiers garants de notre marge de manœuvre pour assurer le développement équilibré et durable de Valloire sous le pilotage du Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.** Dans ce contexte, la SEM Valloire qui exploite et développe le domaine skiable et la base de loisirs, doit rester plus que jamais au service de notre commune et de notre modèle touristique de village été-hiver, avec ses activités variées.

La SEM, suite à de récents investissements, souhaitables mais très importants au regard de ses propres équilibres financiers, est actuellement dans une phase de consolidation de ses marges pour garantir sa pérennité et sa capacité à évoluer pour être à la hauteur des enjeux Valloirins. La réorganisation du management autour d'un directeur et d'un comité de direction efficace, complémentaire et soudé, ainsi que la remobilisation des équipes autour de priorités claires vont de pair avec la ré-internalisation des travaux afin d'en maîtriser la qualité et le rapport qualité-prix.

Les choix seront nécessairement difficiles d'un point de vue économique et marketing. S'il ne faut ni décrocher du peloton ni abandonner des activités peu rentables mais garantes de la diversité de notre offre, il ne faut pas non plus disperser nos ressources sans avoir fixé

des priorités en cohérence avec les choix marketing et commerciaux de la station et en cohérence avec l'évolution du tourisme. Tout investissement n'a de sens au regard du développement équilibré et durable de Valloire que s'il trouve sa rentabilité seul ou en complément d'autres dispositifs.

Plus que jamais, nos clients évoluent en voyageant. Ils comparent et partagent leurs EXPERIENCES vécues bien sûr en fonction des fondamentaux de ce qui leur est offert (le logement, le ski, le moniteur, ...), mais également vécues en fonction de tout un ensemble de facteurs tout sauf « secondaires » (l'accueil et le sourire de la caissière, le café chaud servi dans les files d'attente, les toilettes, ...).

L'immobilisme n'est donc pas une option car il nous faut continuer de nous adapter aux demandes de notre clientèle...

Ce rapport au concédant, premier de cette nouvelle phase, dresse au-delà de l'exercice habituel de bilan, une ébauche d'axes de travail, dont on peut être certain que s'ils ne sont pas « gravés dans le marbre », ils feront néanmoins très certainement l'objet de débats et de décisions dans les prochaines réunions du Conseil d'Administration de la SEM, ainsi que l'objet de points de validation avec la Commune concédante.

Je vous en souhaite bonne lecture.

*Jean-Marie Martin, PDG*

## LE MOT DU DIRECTEUR

**Ce n'est pas un « scoop », l'année 2014-2015 restera comme une année de challenges pour la SEM Valloire.**

Nous retiendrons tout d'abord les difficultés d'exploitation du début de saison avec la venue tardive de la neige, et surtout du froid, qui ne nous ont pas permis de produire un service minimum pour nos clients lors de la semaine de pré-saison et surtout lors de la première semaine des vacances de Noël. Lorsque l'on sait que plus de 50% de notre chiffre d'affaires se fait sur les 6 semaines des vacances d'hiver, on comprend vite l'impact irrattrapable d'un démarrage aussi tardif. À la fin de la première semaine des vacances de Noël, les ventes brutes accusent un retard de 475 000 € TTC par rapport à 2013-2014.

Lorsque, pour la deuxième semaine des vacances de Noël, la neige se décide enfin à arriver, elle choisit malheureusement le jour du chassé croisé sur les routes et c'est l'ensemble de la Savoie qui se retrouvera paralysé. Des milliers de familles vont rester bloquées sur les routes, certaines passeront la nuit dans leurs voitures, d'autres seront logées dans des centres d'accueil dans les vallées. Nos clients mettent parfois plusieurs jours à atteindre leurs destinations. Il faut vraiment que nos clients aiment notre produit pour accepter de subir de telles épreuves. Espérons qu'ils ne nous en tiennent pas trop rigueur.

des vacances de février avec 5,2 millions TTC en 4 semaines, supérieur de 4% à 2013-2014. De la neige fraîche couplée avec du beau temps lors de l'achat des séjours (samedi, dimanche, lundi) ont permis de rattraper près de 200 000 € TTC sur les 475 000 € TTC de retard pris en début de saison. La saison d'hiver 2014-2015 se termine avec 13 475 000 € de ventes brutes soit 250 000 € TTC de moins que l'année dernière. Et même si l'été 2015 restera comme un été record avec 420 000 € de ventes brutes, cela ne permet pas de rattraper l'écart avec 2013-2014 tant les volumes de l'été sont infimes par rapport à ceux de l'hiver. Avec un CA HT 2014-2015 de 12 895 456 €, en baisse de 0,8% par rapport à 2013-2014, la SEM enregistre sa deuxième année consécutive de baisse de chiffre d'affaires. Nos charges étant en grande partie fixes, ce n'est pas durable et c'est inquiétant.

En termes de travaux d'été, c'est évidemment l'enneigement partiel de la piste des Lutins que l'on retiendra pour l'été 2015. En améliorant la disponibilité de cette piste, qui n'a été ouverte que 33 jours lors de la saison 2014-2015, les skieurs vont mieux se répartir entre la TC Brive et le TSD6 Brive 2. Ceci va permettre de désenclaver le TSD6 Brive 2 qui atteint trop souvent la saturation. La justification technique de ce choix a tout de suite fait l'unanimité. C'est sur le financement qu'il a fallu travailler. La combinaison d'une marge améliorée par les efforts sur l'exploitation (baisse de la masse salariale) et un coût du projet fortement rationalisé grâce à l'internalisation des travaux a permis de

trouver un équilibre acceptable par le Conseil d'Administration. Nous saluons au passage la réactivité du Conseil d'Administration, qui nous a permis de lancer le projet dans les meilleurs délais.

Enfin, nous retiendrons de 2014-2015, la profonde réorganisation de la SEM Valloire qui, en un peu moins d'un an, a renouvelé 5 des 7 membres du comité de direction. C'est beaucoup de changements pour une telle organisation et nous ne pouvons que saluer la continuité du service assuré par les équipes dans cette période de transition. Cette continuité démontre leur professionnalisme et leur engagement vis à vis de leur entreprise. Mais n'oublions pas que ces changements sont aussi une incroyable opportunité. Avec les nouvelles recrues, c'est aussi de l'enthousiasme, de l'envie, des initiatives et du courage qui ont rejoint la SEM. Une énergie nouvelle dont nous avons terriblement besoin pour nous réinventer et affronter les nombreux challenges à venir.

Les challenges à venir, nous les connaissons finalement assez bien. Il s'agit de trouver les ressources qui nous permettront de faire évoluer nos infrastructures afin de :

- Garantir la disponibilité de notre outil de production.
- Améliorer l'utilisation de nos investissements sous-utilisés.
- Assurer le renouvellement de notre outil de production pour ne pas sortir du standard du marché.
- S'adapter aux futures évolutions des attentes de nos clients.

Malheureusement, ces ressources nécessaires ne seront pas faciles à trouver ! Il est important de se rappeler que le dernier programme d'investissement engagé par la SEM, la rénovation de la Setaz (TSD6 Verneys, TSD6 Cornafond et le remplacement des cabines de la Sétaz), n'a pas pu être réalisé sans un apport extérieur à notre activité (augmentation de capital et apport en compte courant de nos actionnaires privés). Ceci veut bien dire que la SEM, avec la santé financière qui est la sienne, n'a pas été en mesure de convaincre les banquiers de financer le projet de rénovation de la Setaz (15 millions d'euros) et c'est bien une "aide" de la mairie et de nos actionnaires privés, sous la forme d'augmentation de capital (1,2 millions d'euros) et d'apport en compte courant (1 millions d'euros), qui ont permis la réalisation du projet.

Il n'est pas raisonnable, dans les conditions actuelles, de laisser le futur de notre outil de travail, NOTRE futur, dépendre de facteurs extérieurs à notre activité et il nous faut retrouver les équilibres financiers qui nous permettent d'assumer nos investissements. Il nous faut apprendre à mieux travailler aujourd'hui afin de dégager les marges qui nous permettront, demain, d'effectuer les investissements nécessaires. Plus précisément, il nous faut d'ores et déjà travailler sur les sujets suivants :

- **Forfait 1<sup>ers</sup> flocons** : Actuellement trop bon marché, le forfait 1er flocon cannibalise des forfaits séjour et participe fortement à la dégradation de notre prix moyen. Ce forfait qui correspond actuellement à 7 journées plein tarif doit être progressivement réévalué au prix du marché qui se situe aux alentours de 12 journées plein tarif.

- **Pass-loisirs** : Bien que ce produit soit confortable pour nos clients, le pass-loisirs est, lui aussi, trop bon marché pour envisager tout développement durable de l'activité d'été. De plus, le système actuel est trop complexe par rapport à la recette générée et les abus sont difficilement contrôlables.

- **Enneigement de la piste des Lutins** : Nous devons terminer les travaux entrepris durant l'été 2015 avec notamment la connexion de la zone des Charbonnières à la canalisation venant du Lac, l'installation d'un brise charge et les achats des canons restant à installer.

- **Enneigement TSD Cornafond** : Le début de saison difficile 2014-

2015 a mis en avant la nécessité de garantir la disponibilité du TSD6 Cornafond. Le manque de neige du début de saison s'est traduit par une chute de 18% des passages de ce télésiège, de 600 230 à 491 340. Ce niveau est bien en dessous du seuil de rentabilité pour un investissement de cette taille. Il nous faut trouver des solutions pour emmener cet appareil aux alentours des 700 000 passages et cela ne passera que par l'enneigement de la partie haute (Setaz bleue).

- **Espace débutant** : Avec 203 000 passages, le TK SEA est sur-saturé (53% de taux d'occupation). Le Télékit, en revanche, est sous-utilisé car impraticable pour les débutants qui doivent remonter vers la télécabine de la Setaz à pied. Nos espaces débutants doivent être repensés dans leur ensemble.

- **Snowpark et VTT** : Que faire du Snow Park et de l'activité VTT qui induisent des coûts considérables et dont les passages déclinent ? Sont-ils réellement en accord avec notre positionnement ? N'y a-t-il pas d'alternative plus en adéquation avec notre clientèle ?

- **Bâtiments d'exploitation en fin de vie** : Nous devons aussi prévoir la mise à niveau de certains vieux bâtiments d'exploitation. Les caisses de la Brive, par exemple, sont archaïques et nous n'arriverons pas à profondément améliorer et moderniser les ventes des forfaits sans construire un bâtiment de caisses en bonne et due forme. Le problème se pose aussi avec le garage qui dans son état actuel reste un frein à l'amélioration de l'entretien et de la maintenance de notre flotte de véhicules.

- **TSD Verneys** : Avec 269 000 passages, le TSD Verneys est trop largement sous-utilisé. C'est un investissement qui pèse lourdement sur notre bilan et qui coûte très cher en exploitation pour ne faire que quelques passages de plus que le téléski de la SEA. On comprendra aisément que ceci est économiquement catastrophique et nous n'avons pas d'autres solutions que de développer du ski sur cet appareil afin d'en améliorer son utilisation et donc notre rentabilité.

- **Neige de culture** : Les stations leaders de notre industrie sont capables, aujourd'hui, d'enneiger 75% de leur domaine en 72h de froid afin de garantir leur produit au moment voulu. Nous avons, à Valloire, 35% de nos pistes équipées en neige de culture, et il nous faut près de 150h de froid pour les ouvrir au public. Dans les années qui viennent, il nous faut développer à la fois la couverture en neige de culture mais aussi notre capacité de production instantanée.

- **Base de Loisirs** : La base de loisirs n'échappe pas à la nouvelle norme sur l'accessibilité et il va falloir nous y soumettre. Plus généralement, l'exploitation de la base de loisirs ne permet pas de dégager les marges qui permettent l'entretien et la rénovation des infrastructures. En vieillissant la base de loisirs est de moins en moins attrayante et sort des standards du marché. Quel avenir durable dans ces conditions ? Faut-il attendre le pourrissement des infrastructures et l'effondrement des ventes ? La municipalité arrivera-t-elle à financer un nouvel investissement sachant que le même problème se reposera dans 15 ans ? Quel modèle de business durable pour la BDL ?

- **Mise à niveau de l'axe Montisot - Colérioux - Grand Plateau** : Enfin, même si nous sommes loin d'avoir les ressources financières suffisantes, il nous faut d'ores et déjà commencer à travailler sur ce projet de rénovation essentiel à la mise à niveau de notre outil de production.

Cette liste, loin d'être exhaustive, donne le vertige et il semble très peu probable que l'on puisse compter, comme par le passé, sur une intervention extérieure pour la financer (apport de la municipalité, gros programmes de lits, commercialisation miraculeuse...).

C'est donc notre capacité à améliorer nos marges qui va nous permettre

de dégager les ressources nécessaires à la construction de notre futur. Il nous faut apprendre à mieux produire, mieux utiliser nos ressources, rester concentré sur ce qui améliore nos marges et limiter au maximum ce qui ne les améliore pas. Cela va impliquer des choix, souvent politiquement difficiles, mais il nous faut garder en tête l'objectif à long terme.

Toutefois, ceci n'est pas insurmontable. Nous avons vu avec l'enneigement partiel de la piste des Lutins, par exemple, que des petits efforts raisonnables se traduisent rapidement en capacité

d'investissement. De plus, si ces investissements sont pertinents, ils entraînent une amélioration de la fréquentation, une augmentation du prix, ou une baisse des coûts d'exploitation qui se traduisent à leur tour en capacité d'investissement. Et c'est ainsi que le cercle vertueux du développement peut se mettre en marche.

*Lucas Marchand, Directeur*

---

## L'ALP DE ZÉLIE

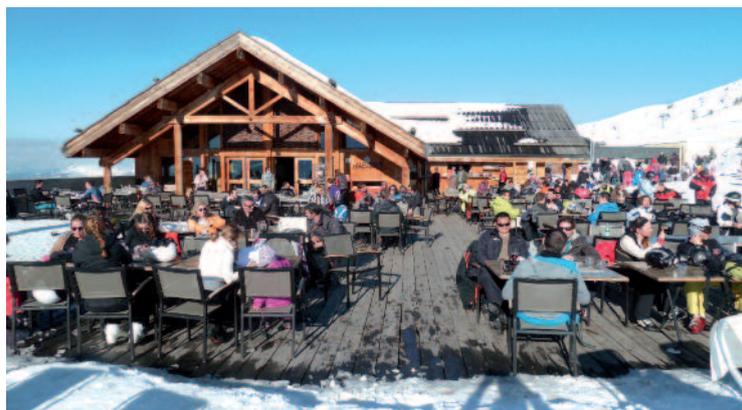
---



Le restaurant d'altitude situé à l'arrivée de la télécabine de la Brive a changé, depuis le début de la saison, de look et de nom. Il se nomme à présent « l'Alp de Zélie ». Le personnel au complet, porte une tenue rouge et noire adaptée à son poste : veste de travail rouge et petits accessoires noirs pour les cuisiniers, knickers en velours noir, petite veste noire sans manche portant le logo du resto, chaussettes et chemise rouge pour les serveuses et serveurs. Une belle salle de restaurant accueillie, au premier étage, les clients désireux de manger des plats élaborés en menus gastronomiques. Ils ont la possibilité ensuite

de lézarder au soleil sur les chaises longues du restaurant, sur une terrasse particulièrement calme. Un grand self propose une restauration plus simple et rapide avec un grand choix de mets. Un ski-drive sert aux skieurs pressés de retourner sur les pistes, sandwiches, frites et autres encas à consommer debout. Une vaste terrasse grandement ensoleillée, offrant une vue superbe sur la chaîne de montagnes, propose les boissons du bar.

---



## LES TRAVAUX DE LA BASE DE LOISIRS

---

Dans notre précédent numéro du Colporteur d'octobre 2015, nous avons évoqué les travaux de la patinoire en cours de réalisation à la base de loisirs, avec une première phase de mise en service du groupe froid en juillet 2015. La seconde phase de travaux a permis de mettre en place les échangeurs thermiques qui serviront au chauffage de l'eau de la piscine et de ses vestiaires, et de la surfaceuse de la patinoire. Cette phase a été livrée en décembre 2015, avec un test réussi de la production d'eau chaude sanitaire. Une bonne planification des travaux a permis de ne pas interrompre l'exploitation commerciale saisonnière de la patinoire. Parallèlement, nous avons présenté un dossier de subventions au titre du Plan Tourisme dans le cadre du dispositif « Moyennes Stations » auprès du Conseil Départemental de la Savoie. A notre immense satisfaction, notre demande a abouti favorablement, avec l'octroi d'une subvention d'un montant de 250 000 € représentant

près de 25% du montant des travaux de la patinoire.

D'autres travaux de moindre ampleur ont été entrepris de novembre à décembre 2015 pour remplacer l'ancien hammam vieillissant (habitable et système de production de la vapeur) qui nécessitait des opérations d'entretien anormalement élevées. La commune a financé cet équipement de 34 554 € HT. Sa mise en service dès la mi-décembre 2015 a permis d'être en phase avec la montée en charge de la fréquentation touristique. Nous citerons également le changement du boîtier de régulation thermique du jacuzzi au début du mois de février 2016, financé aussi par la commune à hauteur de 4865 € HT. Ainsi c'est la chaîne complète hamman-sauna-spa-jacuzzi que nous pouvons proposer à nos touristes.

---

# UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR VALLOIRE TOURISME



L'heure de la retraite a sonné pour Gérard Ragone. Il a dirigé notre office du tourisme depuis 19 ans.

La passation de pouvoir, en cette fin de saison d'hiver, va permettre à son successeur de se

familiariser avec son nouveau poste, son personnel, de même qu'avec les dossiers nombreux rattachés à sa fonction.

Cédric Fogarolo a 36 ans, il est marié et père de trois enfants. Issu du monde du ski, il a commencé sa carrière comme moniteur de ski, à Valfréjus, puis à Valloire et à Courchevel.

En 2009, il décide de s'orienter dans le domaine des offices de tourisme et accepte la direction de l'OT de Bessans puis du regroupement des

OT de la Haute Maurienne, en tant que responsable communication. En 2012 la ville de Saint-Jean-de-Maurienne lui confie la direction de l'office de tourisme avec son gros dossier « événementiel et tourisme ».

Puis en 2015 il devient directeur de la station d'Aussois où il dirige les remontées mécaniques, l'office du tourisme, le camping et la centrale de réservation.

Cédric Fogarolo souhaite, tout d'abord, aller à la rencontre de la population et des acteurs socioprofessionnels de notre station. Il précise bien qu'il est au service d'un village et de ses habitants qui y vivent et y travaillent. Il désire écouter et comprendre les besoins et les attentes des Valloirins afin de pouvoir, avec eux, agir pour le mieux dans l'intérêt de la station.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Valloire, beaucoup de dynamisme et d'idées nouvelles qui permettront à notre station de progresser dans l'intérêt de tous.

## VALLOIRE ADHÈRE À AFFINISKI UN SERVICE INNOVANT DÉDIÉ AUX PROPRIÉTAIRES À LA MONTAGNE

**Valloire s'associe à Affiniski et, ensemble, vous proposent une solution clé en main pour la gestion complète de votre appartement en station de montagne.**

Affiniski propose aux propriétaires un accompagnement personnalisé pour la gestion de leur bien immobilier en station de montagne. De la rénovation à la location, en passant par le financement et la fiscalité, petit tour d'horizon de ses prestations...

Affiniski Rénovation propose une solution de rénovation clé en main, avec un accompagnement de la conception à la réalisation du projet. Avec une belle expérience de terrain sur des stations renommées et une connaissance accrue du milieu de la montagne, Affiniski Rénovation s'occupe de tout ! Étude, devis, réalisation et suivi des travaux...

**Les + de la rénovation :** une occupation optimale de son appartement, une augmentation des revenus locatifs, une valorisation du patrimoine, la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux, plus de confort et de plaisir...

Affiniski Fiscalité et son partenaire MG, expert-comptable spécialiste de la fiscalité des particuliers et de la location meublée, apportent aux propriétaires le conseil et l'expertise dont ils ont besoin.

**Quels sont les avantages fiscaux de la rénovation et pour combien de temps ?**

**Comment optimiser sa fiscalité immobilière et payer moins d'impôts sur les revenus locatifs ?**

Affiniski et MG accompagnent chaque propriétaire pour une parfaite gestion de leur appartement.

**Le + Affiniski Fiscalité :** une étude personnalisée, gratuite et sans engagement, réalisée par MG !

**Affiniski Finances** offre avec Sofinco, filiale du Crédit Agricole, la possibilité d'un prêt travaux avantageux pour rénover son bien. Il suffit de choisir le montant qui convient, à partir de 1 000 € et jusqu'à 46 000 € sur une durée de remboursement de 12 à 120 mois. La demande est étudiée avec ou sans apport.

**Affiniski Services** permet de choisir de gérer son bien de particulier à particulier ou d'être accompagné par un pro de la location. Grâce à un réseau de partenaires, il y aura toujours une solution adaptée à ses besoins : conciergerie, contrat de gestion locative...

**Affiniski Mobilier** vous propose des gammes exclusives de meubles beaux, malins, confortables et solides. Les meubles Affiniski sont conçus pour durer.

**Le + Affiniski Mobilier :** maintien de collection pendant 10 ans, livraison partout en France avec ou sans rénovation, collections exclusives, résistance et durabilité.

*Plus d'infos sur [www.affiniski.com](http://www.affiniski.com)*

# RÉNOVER NOTRE PARC LOCATIF

Parmi les appartements mis en location par les Valloirins, de belles réalisations ont été menées à bien et reconnues par classement de l'office du tourisme.

Cette rubrique que nous avons déjà présentée dans le Colporteur N° 25 du mois d'octobre 2015, vous est à nouveau proposée. Elle a

pour seul but d'attiser votre curiosité, de partager des idées de décoration et de donner l'envie d'améliorer le parc locatif existant. Nous avons fait le choix de ne plus citer le nom du propriétaire. Inscrivez-vous à l'accueil de la mairie si vous souhaitez présenter vos biens dans la revue municipale.



## VALLOIRE RÉSERVATIONS

# LE POINT SUR L'HIVER EN COURS

**Comme vous le savez, le début de saison a été difficile avec un déficit d'enneigement généralisé sur les semaines de Noël et du jour de l'an.**

Les clients, s'ils n'ont pas tous skié régulièrement, sont cependant venus à Valloire et nous avons limité le nombre d'annulations.

Notre activité a été bonne sur tout janvier avec une progression à la fois en valeur absolue et en remplissage.

Après avoir bien progressé l'an dernier, les vacances de février sont en léger retrait cet hiver avec une troisième semaine faible malgré deux zones scolaires en vacances.

L'animation des ventes et les promotions que nous avons mises en place ont produit des résultats significatifs mais n'ont pas suffi à rattraper tout le retard.

Dans le panel de stations G2A (qui remplace Comète pour établir les statistiques de remplissage station), ce sont les deux dernières semaines de vacances scolaires qui sont faibles.

Il a été difficile d'anticiper le potentiel de chaque semaine avec la modification de la composition des zones scolaires et nous en tiendrons compte au moment d'établir les grilles de l'hiver prochain.

Mars et avril s'annoncent bien avec un remplissage en avance par rapport à l'an dernier à date équivalente.

Nous sommes donc, à ce jour, en avance sur le remplissage de l'an dernier, portés par la progression des intervacances de janvier et de mars mais également par une augmentation intéressante de la clientèle in-

ternationale (qui est un axe de développement important pour le futur pour Valloire).

La qualité du service que nous rendons et la satisfaction générale de nos clients nous importent tout autant que le remplissage et nous pouvons maintenant mesurer de manière fiable ces indicateurs grâce aux enquêtes de satisfaction réalisées depuis l'hiver dernier.

Les taux de satisfaction sont bons ou excellents sur l'ensemble des indicateurs et je tiens à remercier l'équipe de Valloire Réservations dont le travail est prépondérant dans ce bon résultat.

Le fait pour le client de pouvoir à tout moment compter sur l'expertise d'une équipe expérimentée est un élément très important au moment de concrétiser l'acte d'achat (y compris pour la vente en ligne) mais également pour maximiser la satisfaction et la fidélisation.

La mise en place de la stratégie de marketing relationnel nous a également permis de faire évoluer la relation avec le client en créant avec lui une relation de confiance propice à la fidélisation. Cela aussi bien avec l'envoi d'emails généraux, d'envois plus personnalisés ou par l'intermédiaire de notre compte Facebook qui compte déjà plus de 1500 fans.

*Thierry Durand - Directeur*

# LE PAIEMENT DE VOTRE TAXE DE SÉJOUR

POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DE VALLOIRE !

**La taxe de séjour est une ressource spécifique, acquittée par les touristes et destinée à améliorer l'attractivité du territoire. Elle peut, par exemple, et c'est le cas à Valloire, participer au financement des services d'accueil et d'information, les navettes touristiques, les différentes animations, les événements et fêtes locales... etc....**

Pour exemple, en 2015 le montant perçu par la Commune au titre de la taxe de séjour est de 524 460 € (incluant les 10% de taxe additionnelle à reverser au département), alors que le montant payé par la Commune pour le seul fonctionnement des navettes touristiques est de 696 864 €.

Le principe fondamental de cette taxe est de conserver les fonds financiers prélevés au sein du secteur d'activité du tourisme. L'argent collecté doit donc être réinvesti dans le but d'améliorer de façon globale les conditions l'accueil touristique au sein du territoire.

C'est la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988, qui a créé la distinction entre la taxe de séjour au réel et la taxe de séjour forfaitaire.

Et, pour autant, si c'est la loi qui fixe le cadre de la taxe de séjour, ce sont les communes qui, par délibération du Conseil municipal, instituent cette taxe sur leur territoire, en déterminant le mode (au réel ou forfaitaire) et les tarifs, et les départements qui instituent éventuellement à leur profit la taxe additionnelle à la taxe de séjour (c'est le cas du Département de la Savoie).

À Valloire, c'est une délibération en date du 3 juin 2013 qui est en vigueur et fait coexister la taxe de séjour au réel (appliquée aux Résidences de Tourisme) et la taxe de séjour forfaitaire (appliquée à tous les autres types de biens mis à la location touristique).

Il semble important aujourd'hui de rappeler son importance pour la Station, et de préciser notamment les modalités de la taxe de séjour forfaitaire.

**Au forfait, la taxe de séjour est assise sur la capacité d'accueil de l'hébergement.**

Le coût de la taxe est évalué en fonction de la capacité d'accueil de la location exprimé en « nombre de lits », ainsi que du classement (ou du non classement) de la location exprimé en « étoiles ». Actuellement, une fois tous les abattements appliqués, la taxe de séjour forfaitaire à Valloire revient à taxer sur la période « hiver » 60 jours de mise en location et sur la période « été » 21 jours de location.

Cet abattement prend en compte le caractère forfaitaire de cette taxe afin de ne pas pénaliser les loueurs qui ne louent qu'une partie de la saison et tenir compte des périodes d'inoccupation ou d'occupation personnelle par eux-mêmes ou par les membres de leur famille.

**La taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour forfaitaire:**

Le département de la Savoie a institué à son profit la taxe additionnelle à la taxe de séjour, ainsi, l'hébergeur doit s'acquitter auprès de la commune de Valloire du forfait augmenté des 10% de la taxe additionnelle départementale, libre à lui de réintégrer ce montant dans le prix de ses prestations.

Son produit doit être affecté à la promotion du développement touristique du département.

**Rappel des règles à respecter pour les logeurs soumis à la taxe de séjour forfaitaire :**

- si les logeurs n'offrent pas leur hébergement à la location, ils sont tenus d'en informer la Mairie par écrit, au moins un mois avant la saison d'été soit le 15 mai, et au moins un mois avant la saison d'hiver soit le 1er novembre,
- en cas d'absence de déclaration dans les délais prévus, la Mairie fera systématiquement parvenir au logeur le montant de la taxe de séjour, tout logement qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration préalable, ne pourra bénéficier d'aucun dégrèvement a posteriori sauf, à nous fournir un acte de vente du bien concerné,
- la Mairie établit les titres de recettes correspondants pour chaque saison de manière séparée,
- le montant de la taxe est notifié à chaque redevable par le Trésor Public qui devra en percevoir le règlement dans les 20 jours,
- le Maire et les agents commissionnés par lui procèdent à la vérification déclarations faites par les hôtels, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, camping, camping-car Park pour le versement de la taxe de séjour forfaitaire (nature de l'hébergement, capacité d'accueil ...).

**Exemples de forfaits (part communale + part départementale):**

- En hiver, pour un appartement de 4 personnes, classé en 3 étoiles, le forfait s'élève à 145.93 €.
- En été, pour un appartement de 6 personnes, classé en 3 étoiles, le forfait s'élève à 76.61€.

Il appartient au propriétaire d'intégrer cette taxe de séjour forfaitaire dans le tarif de son séjour en fonction du nombre de semaines qu'il espère louer.

Le paiement de la taxe de séjour forfaitaire ne doit pas être un frein à la mise en location des biens par les logeurs et doit pour cela être expliquée et intégrée au tarif des locations tout en étant comprise par tous.

En effet, de plus en plus de propriétaires offrent leur appartement à la location par le biais de sites tels que le « Le Bon Coin » et omettent, volontairement ou non, de signaler leurs locations en Mairie. Nous souhaitons, au travers de cet article, provoquer chez ces propriétaires une véritable prise de conscience.

**Ces locations frauduleuses représentent un énorme manque à gagner pour le développement touristique de la Station, et pourtant chaque loueur profite (indirectement) des structures touristiques existantes dans la Station.**

Ces fraudes réduisent fortement les marges de manœuvres financières de la Commune en termes de réhabilitation des structures et des équipements touristiques existants et d'investissements nouveaux nécessaires au maintien de Valloire à son rang de Station de sports d'hiver et d'été dans un secteur concurrentiel de plus en plus difficile.

Il faut absolument que les logeurs « jouent le jeu » tant par le paiement de leur taxe de séjour, en comprenant que, même si ce sont eux les payeurs de cette taxe forfaitaire, celle-ci se prélève en réalité sur les touristes, par la mise sur le marché de leur hébergement.

#### **Tout le monde y gagne :**

- Les touristes tout d'abord qui se verront offrir des services et prestations de qualité qui les amèneront à se fidéliser à la Station de Valloire.

- Les logeurs ensuite qui verront leur bien de plus en plus souvent loué.

- La Commune qui pourra mener de manière sereine et pérenne une politique de développement touristique, permettant notamment à la population locale de rester vivre et travailler sur place.

- L'ensemble des opérateurs économiques de la Station (la SEM Valloire, les commerçants, les restaurateurs...) dont l'activité dépend bien entendu du remplissage de la Station.

- Et enfin les propriétaires par la valorisation de leur immobilier qui est conditionnée par la demande et donc la notoriété de la station.

Que vous soyez propriétaire loueur occasionnel ou professionnel, il est important de maintenir l'attractivité de Valloire.

Pour ces raisons, nous informons ces propriétaires que nous avons décidé d'intensifier nos contrôles y compris sur les différents sites internet dédiés à la location touristique et que tout propriétaire pris en flagrant délit sera taxé automatiquement. Le régime applicable aux infractions et sanctions résulte du décret du 6 mai 1988 qui instaure un régime de sanctions purement pénales.

#### **Un mot à l'attention des Résidences de Tourisme redevables de la taxe de séjour au réel.**

À Valloire, les Résidences de Tourisme sont soumises à la taxe de séjour au réel calculée en fonction du nombre de personnes et du nombre de nuitées.

Rappel des règles à respecter pour les Résidence de Tourisme soumises à la taxe de séjour au réel:

- L'établissement chaque mois, un état récapitulatif indiquant le nombre des personnes ayant logé dans leur établissement durant le mois écoulé, à partir du document fourni par la commune, le nombre de nuitées de chacune d'elles, et le montant de la taxe de séjour perçue,

- le versement de la taxe de séjour à l'ordre du Trésor Public accompagné de l'état mensuel précité, devra être adressé à la Mairie dans les 20 jours suivant la fin du mois civil concerné,

- un intérêt de retard de 0.75 % par mois de retard dans le paiement de la taxe de séjour est institué conformément aux textes en vigueur,

- le Maire et les agents commissionnés par lui procèdent à la vérification des états récapitulatifs mensuels tenus par les Résidences de Tourisme pour le versement de la taxe de séjour.

Des contrôles par relances systématiques ainsi que des pénalités de retard seront appliquées pour tout défaut de paiement ou paiement hors délai.

#### **Pour conclure, ce qu'il faut retenir :**

Payez votre taxe de séjour car elle est un outil de financement indispensable pour le tourisme, elle permet de contribuer au financement :

#### **de manière directe, les actions de l'Office de Tourisme :**

- les services d'accueil et d'informations,

- la mise en place d'animations et d'événements : des animations gratuites tout au long des 2 saisons : jeux sur la place de la mairie, fête patronale du 15 août, « le Père Noël », les sculptures sur neige et sur glace, sculptures sur paille et foin, participation aux stages d'été de l'AEP, courses cyclotouristes, festivals, concerts... foire du Tout-terrain, la Punta Bagna... etc

- la publicité et la promotion de Valloire : site internet et actions sur le WEB, participations à des salons à destination de la clientèle française et étrangère pour promouvoir la Station...

#### **De manière indirecte, l'entretien des équipements touristiques :**

- base de loisir (patinoire, piscine d'été, centre de remise en forme)

- tennis, golf

- parc de jeux pour les plus petits, via ferratas

- nos sentiers de randonnée et nos sentiers VTT...

Plus importante est la recette de la taxe de séjour, plus grandes seront les possibilités d'actions promotionnelles et plus performantes seront les activités notamment de l'office de tourisme.

Par ailleurs, nous souhaitons également dire un mot sur la nécessité de mise en location d'un maximum de lits.

Il est aujourd'hui un enjeu primordial pour la station de Valloire de voir un maximum de biens mis à la location afin d'éviter le phénomène, très néfaste à terme pour l'économie touristique locale, de « refroidissement des lits » qui entrainerait de ce fait une baisse des investissements touristiques tant pour la commune que pour la SEM-Valloire.

L'occupation de ces « lits » est indispensable à la commercialisation des forfaits pour pouvoir entretenir nos équipements de remontées mécaniques, nos pistes de ski et notre base de loisir mais aussi pour envisager de nouveaux projets si Valloire veut se maintenir sur le marché face à une concurrence de plus en plus accrue de la part des autres stations françaises et étrangères .

La santé économique de la SEM-Valloire est essentielle pour tous, principal employeur de la commune, elle permet de pérenniser une vie locale et cette ambiance village très recherchée par nos amis touristes et nos résidents-secondaires.

#### **C'est un principe GAGNANT/GAGNANT pour entretenir le cercle vertueux d'un tourisme de qualité.**

*NB : Une réforme de la taxe de séjour est entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Dans ce cadre, un groupe de travail va être constitué par la Commune très prochainement afin de mener une réflexion sur les points de réforme à apporter à la taxe de séjour à Valloire.*

*Marie Viallet, adjointe aux finances*

# LE CHALLENGE DES SCULPTURES SUR GLACE ET NEIGE



## Comme le dit l'éternel refrain : les années passent et ne se ressemblent pas...

La douceur exceptionnelle de ce début d'hiver n'aurait rien de bon pour nos traditionnels concours. Pas de froid, pas de neige... Seuls les blocs de glace avaient été livrés sur le site lundi 11 janvier par camion frigorifique, jusque là pas de souci. Mais lundi, une pluie battante arrose copieusement le village toute la journée. On protège les blocs... Mardi 12, 9h, le concours débute, les sculpteurs pataugent dans un lac de neige et d'eau. On protège les artistes sous de grands parasols. Le moral des organisateurs est au plus bas, mais la météo promet du froid. Mercredi, la température perd quelques degrés, le soleil pointe légèrement son nez, le sol durcit... tout va mieux.



Jeudi le moral est bon, le froid s'intensifie et malgré la neige et les bourrasques chacun manie avec passion : tronçonneuse, gouges, fers à repasser, sèche-cheveux et autres ustensiles. .

De belles formes, déjà, se devinent, et les admirateurs viennent, d'heure en heure, essayer d'imaginer la création finale. Vendredi, à 15h, l'animateur de l'OT sonne la fin du travail. Terminé ! Plus un coup de lissage, le jury prend le relais pour attribuer les prix. A 17h30, pour la remise des prix de cette 25<sup>e</sup> édition, le président du jury et monsieur le Maire de Valloire décernent trois premiers prix ex éco en sélection internationale, c'est dire la qualité des sculptures et la difficulté de la sélection cette année.

Le spectacle tant attendu débute à 18h30 précises devant une foule émerveillée amassée sur les pentes des Verneys. Dans le noir complet, les moniteurs de l'ESF et de l'ESI, flambeau rouge au poing amorcent une ronde autour de l'esplanade immédiatement suivie par l'époustouflant spectacle pyrotechnique de feux d'artifices et de son et lumière. De toute beauté.

*Tous les résultats et photos sur [www.valloire.net](http://www.valloire.net)*





L'office du tourisme, la mairie et la SEM, ont fait le pari de maintenir les sculptures sur neige malgré le manque de neige, car la météo annonce du froid et de la neige. On attend la dernière minute pour dresser les 18 cubes de 4X4X6 mètres de neige. Il va donc falloir trouver, fabriquer, inventer... environ 2000 m<sup>3</sup> de neige propre... ! C'est un vrai problème. Mais quand on veut, on peut et on y met les moyens. Un canon à neige crache, sous l'UCPA, jour et nuit.

Mais cette neige artificielle est un peu mouillée. Elle se changerait vite en glace avec des gros froids. Pour faire des cubes de qualité, il faudrait la mélanger avec de la neige naturelle. Alors on fait appel aux dameuses de la SEM. Elles entassent de la belle neige (les 40 cm tombés du mardi 12 au vendredi 15) sur de grands espaces disponibles. L'altiport, par exemple, est raclé proprement et la neige est descendue en camion sur l'avenue qui est une vraie fourmilière depuis jeudi 14 au matin.



Les employés communaux ne suffisent plus à la tâche, il a fallu appeler les entreprises à la rescousse.



Le mardi les 18 cubes sont prêts, les artistes entrent en scène. Vendredi, toutes les sculptures sont dressées fièrement, mais déjà le soleil commence à les faire fondre !

Le jury a autant de mal à les départager que celles en glace. Quelques unes pourtant sortent du lot telles la France avec « Entre nous des entrelacs » 1er prix du jury national ou encore notre ville jumelle du Canada : Saint-Jean-Port-Joli avec « Pousse la cabane »



# TRAIL DU GALIBIER

## L'ÉDITION 2015 EN QUELQUES CHIFFRES



### 630 participants :

- Trail du Galibier : 180.
- Trail des Aiguilles : 171.
- Challenge Philippe BARBAROT : 35 binômes (70 coureurs).
- POM-POM : 128.
- Enfants : 81.

Pas de record battu en ce qui concerne les temps réalisés.

Environ 800 repas servis de 12h à 18h.

### LES NOUVEAUTÉS 2016

Dés le départ les coureurs des différents «Trails» auront à parcourir une boucle d'environ 1km dans les rues de Valloire, ceci afin d'étirer le peloton avant de commencer l'ascension du Crey Rond dans le but

d'éviter les «embouteillages» constatés en 2015. Pour le reste les parcours restent identiques à ceux des années précédentes.

Une épreuve s'ajoutera au programme : une verticale, au départ de Valloire, avec arrivée au plateau de la Séa, la «Verticale de la Brive», d'un dénivelé positif de 600m. (pas de partie descendante). Cette course se déroulera le vendredi 19 août, départ 18h de Valloire, inscriptions sur place de 15h à 17h30.

Le Trail du Galibier et le Trail des Aiguilles viendront s'inscrire au programme de deux challenges :

- Le Challenge Galibier / Thabor qui réunira les Trails de Valmeinier (2 juillet 2016) et de Valloire.
- Le Challenge Maurienne (à l'initiative d'un groupe de coureurs de l'Union Athlétique de Maurienne) dont l'ambition est de promouvoir l'ensemble des Trails de la vallée.

Dans sa structuration actuelle l'organisation du Trail du Galibier a atteint le plafond de ses capacités de gestion du nombre de concurrents : 600. En 2015 nous avons accueilli 630 participants auxquels s'ajoutent les accompagnateurs et bénévoles, l'équipe de restauration a donc servi environ 800 repas ce qui est un maximum compte tenu de l'espace disponible sous les chapiteaux, du nombre de bénévoles, de l'effort demandé à chacun d'eux etc. Par conséquent le nombre de dossards disponibles en 2016 sera limité, concernant globalement les Trails du Galibier, des Aiguilles, le challenge Philippe BARBAROT et la POM-POM, à 600.

*Le président, Jean-Louis Martin*

# UN DÉBUT DE SAISON SOUS LE SOLEIL

## POUR VAL PATIN

Le club Val patin a repris ses entraînements patinage mi-décembre. Au programme pour cette nouvelle saison : de nombreux spectacles, des passages des lames et médailles nationales ainsi que la participation à trois compétitions.

Les patineurs du Val Patin ont su déborder d'imagination et être travailleurs pour nous réaliser une super démonstration le 1<sup>er</sup> janvier 2016 lors du premier gala de la saison sur le thème de Noël !



Nous attendons un public nombreux pour nous encourager le vendredi 19 février à 20h lors du prochain spectacle sur le thème de la montagne !

Les patineurs les plus confirmés iront également faire une démonstration de leur performance le 25 février sur la patinoire naturelle de Lans-le-Villard.

Le passage des tests de patinage : les lames et médailles nationales (telles les étoiles en ski) est prévu le samedi 27 février

En ce qui concerne les compétitions : déplacement à Lyon en février, Chamonix en mars et l'Alpe d'Huez en avril. Résultats dans le prochain colporteur !!!

Un nouveau groupe débutant a été ouvert pour les tout petits à partir de 3 ans, si votre enfant souhaite nous rejoindre : les entraînements se déroulent les vendredis de 16h30 à 17h30 et les samedis de 15h à 16h (séance d'essai gratuite). On remercie l'équipe de la patinoire !!!

Pour toutes informations : [amandine.joffroy@orange.fr](mailto:amandine.joffroy@orange.fr) ou [thierrylebigot@gmail.com](mailto:thierrylebigot@gmail.com), et notre page facebook : Val Patin Valloire

*Amandine Joffroy*

# JUDO CLUB

La reprise des cours du Judo Club Valloire a eu lieu en septembre dernier avec une hausse des licenciés. Cinquante petits valloirins de 4 à 10 ans se retrouvent donc sur le tatami tous les jeudis. Quelques collègues continuent même la pratique dans d'autres sections de Maurienne Judo (Saint-Jean et Modane) dont Valloire fait partie.

La pratique et les valeurs fondamentales du judo apprennent aux enfants pleins de vie à canaliser leur énergie et aux timides à s'ouvrir aux autres. Il contribue à l'épanouissement de l'enfant. C'est une activité "socialisante" car elle se pratique obligatoirement à deux. L'esprit de groupe se crée autour du tapis.

Le judo se distingue aussi par son caractère égalitaire: la tenue (kimono) est la même pour tous. Seule la couleur de la ceinture, qui symbolise la connaissance, différencie les individus. Avec le judo, l'enfant apprend à bien positionner son corps, à avoir un bon équilibre sur ses jambes, à bien verrouiller son bassin, à soulever une charge et à chuter. C'est un apprentissage bien utile dans la vie courante. A cet égard le judo constitue une éducation préventive bénéfique à la santé.

Le club tient à féliciter tous ses judokas qui ont brillé lors des manifestations sportives qui ont eu lieu la saison passée et leur souhaite la même réussite pour la saison à venir. Photo tirée du mail de Opy groupe des jeunes du judo

## RÉSULTATS 2015

**Master Départemental Benjamins n°1 à Saint-Michel-de-Maurienne.** Le 18/01/2015.

Maurienne Judo se classe 1er club de Savoie sur 13

3<sup>èmes</sup> : AURY Lilou( -36 kg) / DAL ZOTTO Camille( -40 kg) / GIRAUD Amélie (-32 kg)

7<sup>èmes</sup> : LE BIGOT Mélissa( -36 kg) / NOUAILLETAS Séverin (-46 kg) (bien noter les catégories de ces 5 judokas)

**Master Départemental Benjamins n°2 à Grésy-sur-Aix**

Le 08/03/2015

Maurienne Judo se classe 1er club de Savoie sur 14, pour la deuxième fois consécutive !!!

1<sup>ère</sup> : GIRAUD Amélie

5<sup>ème</sup> : DAL ZOTTO Camille

9<sup>èmes</sup> : AURY Lilou / LE BIGOT Mélissa

Non Classé : NOUAILLETAS Séverin

**Coupe Départementale Poussins n°1 à Grésy-sur-Aix**

21/03/2015

1<sup>ère</sup> Division: 4<sup>ème</sup>: POLLIT Dawn

2<sup>ème</sup> Division : 1<sup>ère</sup> : NOUAILLETAS Solenn / 2<sup>ème</sup> : FESTANTI Enzo / 3<sup>ème</sup>: CAPEL Ethan / 4<sup>ème</sup> : JOFFRE Maël

**Championnat de Savoie par équipes Benjamins à Grésy-sur-Aix**

22/03/2015

1<sup>ère</sup> : équipe Benjamine de Maurienne : GIRAUD Amélie

**Championnat de Savoie Benjamins à La Motte-Servolex**

10/05/2015 Résultats

1<sup>ère</sup> et championne de Savoie : GIRAUD Amélie / 3<sup>ème</sup>: AURY Lilou

5<sup>ème</sup>: NOUAILLETAS Séverin

7<sup>èmes</sup>: DAL ZOTTO Camille et LE BIGOT Mélissa

**Championnat de Ligue Rhône-Alpes Benjamins à Valence**

07/06/2015

2<sup>ème</sup> et vice championne Rhône-Alpes : GIRAUD Amélie

9<sup>ème</sup> : AURY Lilou

**Coupe de Maurienne à Saint-Michel-de-Maurienne**

Le 13/06/2015

**Microbes** : JOUFFROY Fleur, LEGUENNEC-KEBE Maya, TISSOT Angela, BERRIEAU Maelo, DURAND Ambroise, GIRAUD Thibault, JOFFRE Nathan, MIKSA Maxan, MIKSA Vadim, ROVELLI Mateusz, SEYVE Gabin

**Poussinets** : 1<sup>ers</sup> : MORET Lorinne, SCHAPPLER Anna, GALY Alexandre, NORAZ Thibault / 2<sup>ème</sup> : BERRIEAU Louka

3<sup>èmes</sup> : GEX Mahé, GIRAUD Alice, JOUFFROY Anaïs, TISSOT Luce, DARRAS Alexis, FESTANTI Hugo, FREUND Timéo, SEYVE Malo

**Poussins** : 1<sup>ère</sup> : GIRAUD Justine / 2<sup>ème</sup> : POLLIT Dawn / 3<sup>èmes</sup> : NOUAILLETAS Solenn, CAPEL Ethan, FESTANTI Enzo, JOFFRE Maël

**Benjamins** : 1<sup>ère</sup> : GIRAUD Amélie / 2<sup>èmes</sup> : AURY Lilou / 3<sup>èmes</sup> : DAL ZOTTO Camille, LE BIGOT Mélissa, NOUAILLETAS Séverin

**Master Départemental Benjamins n°3 à Aime** 08/11/2015

5<sup>ème</sup> : DAL ZOTTO Camille

**Coupe Départementale Poussins n°2 à Chambéry**

Le 28/11/2015

1<sup>ère</sup> Division : 3<sup>èmes</sup> : NORAZ Lise et NOUAILLETAS Solenn

2<sup>ème</sup> Division : 2<sup>èmes</sup> : POLLIT Dawn / 3<sup>èmes</sup> : CAPEL Ethan et FESTANTI Enzo et JOFFRE Maël



Traditionnelle cérémonie des vœux du judo de Savoie à Saint-Pierre d'Albigny le samedi 23 janvier 2016. La section judo de Valloire était représentée par 3 adhérents : Edmond MIKSA 4<sup>ème</sup> dan (le professeur), Claudine OPY 3<sup>ème</sup> dan (la secrétaire) et Jean-Paul OPY 6<sup>ème</sup> dan (le trésorier).



Lors de cette cérémonie, Maurienne judo a reçu la 3<sup>ème</sup> place des clubs de Savoie, récompense remise à notre professeur Edmond MIKSA. Soulignons également qu'Edmond MIKSA se classe 2<sup>ème</sup> à la coupe des ceintures noires.

# LE CENTRE DE SECOURS DE VALLOIRE, UNE CHANCE, UNE FIERTÉ

**Nous avons souhaité, à l'occasion de la promotion de Paul Beaumont, pouvoir réaliser un article sur ce magnifique centre de secours dont bénéficie notre petite commune et dont Paul nous a amicalement fait découvrir tous les secrets.**

À Valloire comme ailleurs, les Pompiers fêtent la Sainte Barbe. Cette jeune martyre d'Orient est choisie comme protectrice de tous ceux qui ont à voir avec le feu (mineurs, canonniers, pompiers...). Elle se fête le 4 décembre à la sainte Barbara. Les sapeurs-pompiers de la France entière la célèbrent autour d'un repas festif ainsi que le font chaque année les pompiers de Valloire. Cette fête a eu lieu cette année le samedi 5 décembre. Une belle occasion pour remettre au chef de centre volontaire : Paul Beaumont, sa promotion au grade de capitaine, en présence de monsieur le Maire, des anciens capitaines et chefs de centre Noël Mottard, Michel Boffet et Jean-Noël Rambaud, de nombreuses personnalités et de tout le corps des sapeurs-pompiers de Valloire. Paul a commencé sa carrière à 12 ans en Ardèche où il a passé son brevet des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) et avait déjà le grade de caporal lorsqu'il a intégré le centre de Valloire.



Ce centre de secours existait, dans les anciens bâtiments, depuis 1972. Il a été dirigé successivement par Noël Mottard de 1972 à 1989, par Michel Boffet de 1989 à 2002, par Jean-Noël Rambaud de 2002 à 2006 et enfin, depuis dix ans par Paul Beaumont. Il est le premier capitaine en activité de ce centre puisque tous les autres ont obtenu cette distinction après leur cessation d'activité.

Le centre avait créé à l'époque une section de JSP et acceptait les jeunes du village entre 12 ans et 16 ans. Cette section a été mise en sommeil depuis, mais Paul espère bien pouvoir la remettre en place à nouveau. En attendant, les jeunes peuvent rejoindre le corps dès 17 ans comme sapeurs-pompiers et ont deux années pour valider une formation de base de quatre semaines et demie. Ils peuvent ensuite, comme à la gendarmerie, grimper les échelons pour accéder successivement aux grades de 1<sup>er</sup> classe, caporal, caporal-chef, sergent, sergent-chef, adjudant, adjudant-chef, lieutenant, capitaine et commandant. Le corps des SP de Valloire compte 30 pompiers dont 5 filles, dont l'âge varie de 19 à 50 ans, un médecin pompier Bernard Foray et depuis deux ans un infirmier pompier Julien Papoz. Se rajoutent à cet effectif deux saisonniers en été comme en hiver.

Ce centre qui n'existe que grâce à tous ces pompiers volontaires, est pratiquement autonome car chacun se motive afin que le centre puisse satisfaire aux obligations départementales et nationales de formation (plus de 20h obligatoires à faire dont 10h minimum de secourisme). Certains, comme Julien Papoz et Loïc Pardo, ont reçu des

formations spécifiques pour le secourisme. D'autres nommés EPIM (Equipiers de Première Intervention Montagne) sont qualifiés pour les secours sur avalanches, disparitions en montagne ; d'autres encore pour les incendies ou les feux de forêts (utilisation du simulateur de Modane pour l'apprentissage du travail sous la chaleur) ou pour les opérations de sauvetage-déblaiement. Ces personnes référentes assurent donc, pour l'ensemble du corps, des formations internes. La gendarmerie collabore également pour une formation sur le respect des scènes de crime.



Des manœuvres sont régulièrement organisées, avec des programmes définis, pour mettre l'ensemble des SP à niveau chaque année. Des mises en situation fictives sont proposées régulièrement par le chef de centre afin que chacun puisse œuvrer comme s'il était en situation réelle.



De nombreux bâtiments du village sont laissés à la disposition des pompiers pour effectuer ces manœuvres sur place (parties communes des résidences de tourisme, collectivités, hôtels, immeubles désaffectés...) Les SP de Valloire remercient d'ailleurs l'ensemble de la collectivité pour son aide bienveillante. Des tests sportifs obligatoires sont réalisés deux fois par an, ainsi qu'une visite médicale poussée réalisée dans la vallée une fois par an mais que les pompiers souhaiteraient pouvoir faire à Valloire s'ils disposaient du matériel spécifique... (affaire à suivre)

Le centre de Valloire dispose de deux VSAV (véhicules de secours aux victimes), un gros camion pour l'incendie, un VPI (véhicule de première intervention) pouvant être conduit avec un permis VL, un VTU (véhicule tout usage) pour les interventions diverses : secours routiers, assèchement des locaux..., un VL (véhicule léger) pour tous les déplacements divers, un VLTT (véhicule léger tout terrain) pour

les accidents en montagne. Deux pompiers volontaire mécano : Dominique Retornaz et Christophe Cendrowski, se chargent d'entretenir le matériel. Ces véhicules sont achetés par le département. Certains mis à la disposition du centre de Valloire par le Service départemental d'incendie et de secours SDIS, d'autres tournent dans les différents centres du département.



À ce gros matériel s'ajoutent les tuyaux d'incendie, cordes, bouteilles d'air ou d'oxygène, brancards et matelas gonflables, les tenues spécifiques individuelles marquées aux références de chaque pompier, tout le matériel de télécommunication, matériel spécifique montagne (tels des Arva). Tout ce matériel est vérifié une fois par an systématiquement et après chaque intervention. Des essais de bips sont réalisés tous les lundis systématiquement.

La gestion de ce centre est très complexe. Il ne fonctionne que grâce aux astreintes contrairement à d'autres centres qui sont obligés d'avoir des personnes de garde sur place. Trois équipes de huit personnes s'inscrivent sur des astreintes afin de couvrir des plages de 24h/24. Chaque équipe est de garde au minimum toutes les trois semaines. Parmi les huit personnes d'une équipe, il doit y avoir toujours des hommes du rang, au moins un caporal ou un sergent responsable du véhicule, un spécialiste du sinistre concerné. Lors d'un appel, les personnes appelées disposent de dix minutes pour être opérationnelles sur le lieu du sinistre. Un ticket de départ répertorie l'intervention: noms des pompiers et leur place, nom des victimes, lieu et circonstances du sinistre. Chaque ticket donne lieu par la suite à un compte rendu qui est envoyé au centre de Chambéry pour les archives. Paul Beaumont, employé municipal, dispose quant à lui d'une convention signée par la mairie pour compléter les effectifs s'ils sont en manque. Il en est de même pour Eric Giraud avec la Soréa. Le centre assure en moyenne entre 300 et 350 interventions par an dont la plus grande partie concerne le secours aux personnes.



Des opérations visant à enseigner les gestes qui sauvent ainsi que l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs sont organisées régulièrement au centre. Chacun d'entre nous peut y participer mais un minimum de 12 participants est souhaité. **Prochaines dates de formation : soit le 28 mai ou le 11 juin. Pensez à vous inscrire au centre de secours [csmvalloire@sdis73.fr](mailto:csmvalloire@sdis73.fr) ou à la mairie.**

La Mairie a financé, il y a cinq ans, les travaux du nouveau bâtiment, à moitié avec le Conseil Général. Le fonctionnement du centre est financé ensuite en partie, par nos impôts. Ce bâtiment, rénové il y a 5 ans, a été conçu et réfléchi par Paul Beaumont, Benoît Giraud architecte et d'autres pompiers. Il est très fonctionnel. Au rez-de-chaussée : un salon/bar d'accueil, une salle de programmation avec les ordinateurs, les tableaux organigrammes, les émetteurs-récepteurs, tous les garages des véhicules, les locaux techniques (vestiaires, douches, placards, laverie, magasins divers, local de désinfection du matériel...)

Au premier étage : un bureau administratif, une grande salle de réunions/formations, le bureau de l'amicale, une salle de sports pour entretenir sa forme physique. (Nos pompiers ont bien intégré le fait que le sport est bien meilleur pour leur santé que de tenir le bar ! Même si Paul ne néglige absolument pas la convivialité au sein de son groupe...)

Tous ces locaux sont entretenus par nos pompiers volontaires qui ne comptent pas leur temps.



Lors de cette visite guidée du centre de secours, nous avons découvert un groupe dynamique, motivé, dont le but premier est de porter secours aux personnes. Des hommes et des femmes qui ne comptent pas leur temps, qui participent de bon cœur aux manœuvres, formations, corvées et obligations de toutes sortes, et dont l'esprit de camaraderie et d'équipe fait la force.

Notre village peut être fier et rassuré, de pouvoir compter sur ce centre moderne, très bien équipé, et animé avec passion par une équipe forte et bien dirigée. Merci à tous ces pompiers pour leur dévouement et leur abnégation. Merci tout particulier à Paul Beaumont avec toutes nos félicitations pour sa promotion.

Nous vous invitons à visiter le centre de secours sur [youtube.com](https://www.youtube.com) (taper pompiers Valloire)

Marie-Paule Falcoz

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SKI

## POMPIERS

Les championnats de France de ski pompiers se sont déroulés le 29 et 30 Janvier à la station de Montgenèvre. 7 pompiers et 1 accompagnateur (RAMBAUD Jean-Noël) étaient présents pour représenter le Centre de Secours de Montagne de Valloire.

Nicolas GIRAUD a fait un sans faute, champion de France dans les 3 épreuves (géant, slalom, parallèle), mais les autres coureurs ont brillé également en remportant des titres ou un podium. Une fille représentait le centre de Valloire aux championnats de France pour la première fois en plus de 20 championnats, Andréa LOPEZ, qui remporte le titre en slalom géant.



Georges Giraud 3<sup>e</sup> des vétérans en géant, 2<sup>e</sup> en slalom  
 Eric Giraud 1<sup>er</sup> master 2 en géant, 4<sup>e</sup> en Slalom, 2<sup>e</sup> en parallèle  
 Nicolas Giraud 1<sup>er</sup> master 1 en géant, en slalom et en parallèle  
 Benoît Giraud 5<sup>e</sup> master 1 en géant, 6<sup>e</sup> en slalom  
 Stéphane Gley 23<sup>e</sup> master 1 en géant, 14<sup>e</sup> en parallèle  
 Thierry Rambaud 2<sup>e</sup> U 30-séniors en géant, 3<sup>e</sup> en slalom  
 Andréa Lopez 1<sup>ère</sup> U 21-filles junior en géant

BRAVO A TOUS...



## LA VIE AU VILLAGE

**Dimanche 4 octobre 2015 : Le repas amical du 3<sup>e</sup> âge**

C'est devenu l'obsession de toutes les communes de France depuis la réduction des dotations de l'Etat : « Faire des économies ! ». Valloire n'échappe pas à la règle, mais l'équipe municipale préfère « mettre la main à la pâte » que de supprimer des moments conviviaux. C'est le cas de le dire à l'occasion du repas des anciens !



Comme l'année passée à la même époque, monsieur le Maire a invité avec beaucoup de plaisir, ses administrés de plus de 65 ans ainsi que leurs conjoints, à partager le repas qu'il a cuisiné lui-même de « main de maître ». C'est une chance d'avoir un Maire qui est, de plus, un excellent cuisinier !

Quatre-vingt-douze Valloirins ont accepté cette invitation et se sont rencontrés ce 4 octobre 2015 à la salle Gabriel Julliard pour partager, en toute simplicité et amitié, ce moment convivial. Unaniment, tous les convives se sont accordés à féliciter le cuisinier pour ses talents. Jean-Pierre ROUGEAUX leur avait préparé un petit festin :

- Apéritif
- Saumon fumé par ses soins dans son propre fumoir, sur lit de salade, beurre et pain frais
- Blanquette de veau sauce champignons et riz safrané
- fromage blanc ou sec
- gâteau de semoule et son coulis de fruits rouges
- café et pousse café à volonté

La mise en place, le service, le rangement de la salle, ont été assurés par l'équipe municipale et leurs conjoints.

Merci à chacun pour sa présence sympathique et son aide efficace. Ces moments de rencontre et d'échanges sont importants pour conserver des liens sociaux avec notre entourage. Sachons accepter l'invitation avec simplicité, quelque soit notre âge. Il ne s'agit pas là d'offrir un repas aux « anciens », il s'agit de réunir des personnes qui se côtoient parfois sans se parler. Bien sûr, on n'est pas vieux à 65 ans ! Mais à la retraite, certains perdent peu à peu le lien social... C'est une occasion de plus de sortir de chez soi. Alors, à l'année prochaine, encore plus nombreux !

**Mercredi 11 novembre : Valloire commémore ses victimes de la grande guerre.**



Cette mémoire nationale, cet hommage rendu à tous ces jeunes de notre village qui ont donné leur vie pour défendre la France contre l'agresseur, reste et restera un devoir national et communal. Il revient à tous les Français de transmettre les valeurs de paix, de liberté et d'unité de leur pays.

**Dimanche 15 novembre : Rassemblement silencieux des Valloirins en soutien aux victimes des attentats de Paris.**

Depuis le vendredi 13 novembre, les Valloirins comme tous les Français, revivent dans l'horreur une nouvelle vague d'attentats causée par l'intégrisme islamiste. La France, comme d'autres pays à travers le monde, est touchée de plein fouet. Les Valloirins comme tous les Français, ont souhaité manifester la conviction collective de leurs valeurs et la nécessité d'en témoigner en faisant partie de cette foule d'es-pérance qui se lève et se lèvera toujours lorsque les libertés fondamentales seront en danger.



**Dimanche 6 décembre : Trente-cinq petits Valloirins ont fréquenté les ateliers de l'AEP tous les mardis après-midi, de 15h à 16h30.** Ils ont ainsi pu participer, en deux groupes de niveau, à des ateliers de lecture et de poésie, et c'est avec beaucoup d'imagination qu'ils se sont lancés dans la rédaction de quelques poèmes dont voici de petits extraits :

« *J'voudrais bien être un écureuil, rien que pour pouvoir jouer avec les feuilles !* »

« *J'voudrais bien être une marmotte, rien que pour faire des petites crottes !* »

« *J'voudrais bien être un dauphin, rien que pour pouvoir nager sans fin !* »

« **NOUS VOUDRIONS ÊTRE DES PAPILLONS, RIEN QUE POUR VOLER EN ROND !** »

Ce dimanche, au cinéma, ils ont présenté à leurs parents un petit spectacle charmant, se métamorphosant sous leurs yeux en petites gouttes d'eau, sautillant pendant l'orage, murmurant dans les ruisseaux, se rassemblant pour former un grand fleuve qui portait leurs petits bateaux. Car, comme le dit Thomas dans son poème :

La pluie se transforme en ruisseau, le ruisseau se transforme en rivière, la rivière se transforme en fleuve, le fleuve se transforme en mer... Une jolie manière de souhaiter un joyeux Noël à leurs familles.

À partir du 19 décembre, dès le début des vacances, et malgré le manque cruel de neige, la station essaye de prendre un air de Noël et d'hiver. La crèche de glace est sculptée et mise en place dans la grotte de la Borgée, chacun peut venir en admirer la création. Chaque mètre cube de neige artificielle qui a pu être fabriqué lors de la trop courte période froide, est utilisé à bon escient : création d'un énorme père Noël en neige sur la place de la mairie, la neige restante est portée sur la piste de luge de l'avenue de la Vallée d'Or. Une jolie piste de luge est également préparée à côté du jardin des neiges de l'ESF. Le 13e petit marché de Noël propose des produits régionaux. Des stages de patin sont organisés par « Val Patin ». Et surtout, malgré les difficultés dues à cette douceur exceptionnelle, la SEM et les écoles de ski réalisent la prouesse d'ouvrir 6 remontées mécaniques pour rendre 25% du

domaine skiable utilisable. Les clients de la semaine de Noël, premiers utilisateurs, sont gâtés et contents.



Les clients de la semaine de Nouvel An ne sont pas mécontents non plus. Peu de désistements dans l'ensemble. Une bonne fréquentation des commerces et des restaurants. Le soleil et la douceur participent à la bonne humeur générale, même si le manque de neige déçoit grands et petits.

**Mercredi 23 décembre**



L'association du personnel communal dont le président est Paul Baumont, ainsi que Monsieur le Maire, ont invité les employés communaux, retraités et actifs, à partager un moment de convivialité autour de l'arbre de Noël. Cadeaux pour tous, grands et petits. Cette année le personnel a répondu nombreux à cette invitation. La joie et l'émerveillement se lisent dans les yeux des petits, ce moment de partage permet aux retraités de rencontrer les nouveaux arrivants de l'équipe municipale et de partager du vécu. Cet échange intergénérationnel est important au sein de la mairie.

Entre Noël et Nouvel an, le traditionnel colis de Noël et l'incoutournable bouteille de « Suédois » sont offerts aux aînés de plus de 75 ans. Une occasion pour les élus et les membres du CCAS d'aller vers nos anciens que personne n'oublie, pour leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Un cadeau toujours très apprécié.

**Dans la nuit du 3 au 4 janvier, les vacanciers de la semaine de Nouvel An viennent de partir,** quittant une station généreusement ensoleillée mais totalement dépourvue de neige..., et comme pour les narguer, la neige tombe cette nuit, puis plus généreusement du 4 au 5. Enfin, les dameuses entrent en activité avec frénésie, les canons crachent, les chasse-neige font leurs tournées, l'hiver est enfin arrivé. Valloirins, saisonniers et vacanciers respirent mieux, la vraie saison d'hiver débute. Le journal télévisé de ce lundi 4 janvier, à 13h comme à 20h annonce déjà l'arrivée de la neige à Valloire comme dans les autres stations, avec ses risques d'avalanches.

**Lundi 25 janvier monsieur le Maire convie tout son conseil municipal ainsi que ses employés des différents services pour leur présenter ses vœux, à la salle Gabriel Julliard.**



# LES VIOLETTES D'OR

Alors que l'année 2015 s'est achevée en beauté avec les soixante-treize convives du repas de Noël à l'hôtel « le Christiania » et le vif succès, malgré le manque de neige, de notre stand pendant les quatre jours du Marché de Noël, je tiens à remercier tous les membres du bureau qui ont un rôle déterminant dans l'organisation et la réalisation des projets du club et qui font un travail extraordinaire dans la convivialité et la gaieté.

Je tiens aussi à remercier Savine Bois, Pierre Créon, Andrée Grange, Brigitte Pommeret et Jean-Paul Opy qui ne sont pas membres du bureau mais qui participent toujours à l'élaboration de nos activités. L'année 2016 a démarré en fanfare avec notre assemblée générale en mairie

suivie de la traditionnelle galette des rois. A cette occasion le président et le trésorier ont présenté les bilans moral et financier qui ont été approuvés à l'unanimité. Aucun changement dans la composition du bureau. Un programme 2016 chargé et attractif attend les 103 adhérents du club : la tête de veau le 4 février, un concours de belote à Hermillon le 7 février, un concours de belote avec tombola à Valloire le 13 mars, le repas de Pâques le 20 mars, un voyage d'une semaine au Portugal du 31 mai au 7 juin, et une sortie d'une journée fin juin.

Bon hiver à tous.

*Georges Giraud, président du très dynamique club des « Violettes d'Or »*



Nicole Dubois  
Présidente d'honneur



Georges Giraud  
Président



Michel Grange  
Trésorier



Claudine Opy  
Secrétaire



Béatrice Magnin



Marie-Rose Falcoz



Liliane Magnin



Liliane Feutrier



Sylvaine Molinari



Marie-Hélène  
Feutrier



Nicole Giraud



Alberte Retornaz

## EXPOSITIONS À L'ÉGLISE

Avec les colonnes de Sabine Blanc : tourner autour de soi, autour des autres, autour du monde...



L'association « Valloire et l'art contemporain » propose, pour la troisième année consécutive pendant la période des vacances d'hiver, une exposition dans la magnifique église baroque de Valloire, une église propice au recueillement, mais aussi à l'intériorité de l'Art, qu'il soit visuel ou auditif comme pour le festival de musique baroque en juillet/août.

Cette année c'est l'artiste Sabine Blanc, peintre et styliste, membre du Comité Français de la Couleur, qui nous propose du 2 février au 20 mars son exposition intitulée : « La part des anges ». Il s'agit d'œuvres hautes en taille et en couleur, prenant la forme de colonnes. La peinture réalisée sur des formes cylindriques appelle des gestes différents de ceux exigés par une surface plane. C'est à même le fût qu'est racontée une histoire : l'artiste habille d'abord les deux colonnes de pierre placées de part et d'autre de l'entrée principale.

Elle souhaite ainsi donner l'impression de modifier la matière. Plusieurs autres colonnes factices sont disposées dans l'église, en particulier à l'entrée latérale. Ces colonnes accueillent ainsi les visiteurs, semblant leur ouvrir le chemin vers le BEAU, vers l'ÉGLISE, vers le CIEL. En effet, la colonne invite à faire le passage entre le bas et le haut. Sur les peintures représentant l'Ascension, la colonne symbolise le Christ, lien entre la terre et le ciel.

Le visiteur est appelé, dans ce style de peinture, à être actif pour en saisir les subtilités. Car la colonne est la figure par excellence qui nous oblige à faire le juste tour et retour sur le monde et sur nous-mêmes. L'admirateur va tourner autour des colonnes, rechercher les détails de bas en haut. Un monde de personnages imaginaires apparaît alors à ses yeux, même s'il reste subtilement voilé dans un expressionnisme figuratif. Mais par ce travail, Sabine Blanc a voulu montrer, dans notre monde agité, secoué par des tourments de toutes sortes, la force des anges (nos idées positives, nos sentiments de l'âme), qui doivent combattre les démons (nos idées négatives) afin de nous permettre de regarder autour de nous et de nous soutenir dans l'épreuve. Car toute misère humaine appelle une sortie vers le haut.

Parallèlement, la paroisse propose aux visiteurs une exposition religieuse sur le thème de la miséricorde divine. Car depuis le début décembre 2015, l'Église catholique est entrée dans l'année de la « Miséricorde » qui est le chemin qui unit Dieu et l'homme pour qu'il ouvre son cœur à l'expérience d'être aimé pour toujours.

Deux expositions, donc, qui ouvrent à nos vacanciers les portes de notre église qui incite au recueillement et se veut belle et accueillante.

*L'association « Valloire Art Contemporain » et la paroisse Sainte Thècle-Le Galibier*

<http://valloireartcontemporain.jimdo.com>

<http://valloire-valmeinier.paroisse.net>

# POUR LE FESTIVAL VALLOIRE BAROQUE 2016, BACH SERA TOUT

Après les belles surprises musicales de l'édition 2015, qui, de plus, avait été marquée par un fort accroissement de fréquentation et par un bon bilan media - un concert télévisé et un reportage dans Le Monde - 2016 s'annonce bien avec un thème fédérateur puisqu'il s'agira de l'œuvre de Jean-Sébastien Bach.



Gaël de Kerret, le Directeur Artistique du festival, en a « ciselé » le titre synthétique de « Bach, c'est Tout ! ».

Pour beaucoup de mélomanes, Bach est effectivement « tout » au sens où le compositeur domine son époque par la richesse et par la beauté de ses œuvres ; et il est aussi l'inspirateur de nombre de ses successeurs jusqu'aux contemporains.

Personnellement, j'aime la musique de Jean-Sébastien Bach plus que toute autre. Elle est tour à tour joyeuse, dansante, ou encore grave, méditative et d'une beauté et d'une expressivité à pleurer. Ce qui la rend universelle et universellement appréciée, c'est qu'elle s'avère toujours lumineuse et source de paix pour l'esprit.

Valloire recevra cette année plus de 80 musiciens. Autant dire que l'équipe du festival, dont je rappelle qu'elle regroupe autant de Valloirins que d'adoptifs, a trouvé les forces pour « déplacer des montagnes » ! Quelle vigueur dans cette équipe forte maintenant de quelques 65 volontaires ! Les nouveaux y seront les bienvenus, tous âges confondus, en particulier comme hébergeurs d'un ou plusieurs des nombreux musiciens du programme 2016. Ceux qui en ont fait l'expérience conviennent que c'est un plaisir et une fierté de recevoir un musicien chez soi ou dans un

logement inoccupé. Les personnes intéressées peuvent contacter Julia Maier (prod@festivalvalloirebaroque.com ou 06 20 98 85 36).

Le concert des Cantates par le Chœur Britten et celui des Concertos Brandebourgeois par l'ensemble Café Zimmermann seront de très grands moments du festival 2016, mais une œuvre dominera le programme par son importance dans la production de Bach. Il s'agit de la Passion selon Saint Matthieu donnée par l'ensemble « Les Inventiones ». Il réunira 29 interprètes, car l'œuvre exige un double chœur, un double orchestre et une double « basse continue » donc deux orgues. C'est un peu une « folie-raisonnable » mais cette programmation renforcera l'attractivité du festival tant l'œuvre est « exceptionnelle ».

Pour la financer, nous lançons un projet de "crowdfunding" ou financement participatif et nous appelons ceux qui auraient à cœur de faire un beau geste à visiter la page facebook du festival

<https://www.facebook.com/Festival-Valloire-baroque-259599440823237/>;

le début de l'opération est prévu en mars 2016 et les « petits » dons à partir de 5€ pourront faire une grande rivière. J'insiste sur le fait que cette campagne ne s'adresse nullement aux "mécènes habituels" du festival que nous ne voulons surtout pas solliciter doublement !

Pour finir, je voudrais signaler une initiative des commerçants de Valloire qui fait vraiment plaisir. Certains vont décorer leur vitrine avec des illustrations de la musique classique et de celle de Jean-Sébastien Bach en particulier. Nous proposerons des portraits de Bach et des partitions du maître et nous espérons que des instruments pourront aussi être retrouvés par les uns ou les autres pour rehausser ces décorations. Les commerçants intéressés sont invités à contacter François Doncoeur (francois.doncoeur@wanadoo.fr ou 06 82 49 78 35).

C'est tout Valloire qui « respirera » de la musique de Bach cet été et je ne doute pas que le festival 2016 sera un moment de plaisir partagé pour les Valloirins et une réalisation dont ils pourront légitimement s'enorgueillir.

*Dominique Longchamp*  
[www.festivalvalloirebaroque.com](http://www.festivalvalloirebaroque.com)

## DEUX TIMBRÉES DE VALLOIRE DERRIÈRE / MUVRINI

Il y a 3 ans, *Les Voix Timbrées (LVT)*, association de choristes amateurs de tous horizons, invitaient *i Muvrini* à partager son concert annuel. (*i Muvrini* (Les petits moutons en corse) est un groupe français de musique corse créé par les frères Alain et Jean-François Bernardini à la fin des années 70. Ils furent initiés jeunes à la musique corse traditionnelle par leur père, Ghjuliu, qui était un poète et chanteur corse assez connu.)

En 2016, invitation-retour ! Le groupe corse lance le défi aux LVT de participer à une partie de sa tournée « Invicta » en Rhône-Alpes. Défi retenu... Candidatures envoyées... Nous sommes sélectionnées !!!

C'est ainsi qu'après 3 mois de travail acharné à apprendre 11 chants en corse, nous nous retrouvons mi-janvier sur les scènes du Summum à Grenoble et de l'Arcadium à Annecy parmi les 100 choristes pour accompagner le groupe.

Quel grand moment d'échanges et de partage avec des publics chaleureux !

Et « Ce n'est pas fini » ! Deux nouvelles dates nous attendent en mars au Zénith de Saint-Etienne et à l'Amphi de Lyon ...



Le groupe *i Muvrini* au milieu des LVT dont Nathalie Nguyen-Khoa et Dominique Duverney-Pret

# APRÈS LE MAROC, VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE S'ENGAGE AU NÉPAL

Nous avons profité d'un trek programmé dans la région népalaise du Mustang, pour prolonger notre séjour dans le pays et rendre visite aux villageois de Singla et nous rendre compte de la situation 4 à 5 mois après le séisme qui a touché cette région en avril 2015.

Le groupe : 6 personnes faisant partie de l'association «les Amis de Singla» qui aide ce village depuis une dizaine d'années, moi-même, guide et porteurs.

Une ½ journée de bus et quelques heures de 4x4 sur des pistes défoncées et boueuses nous ont permis de nous éloigner de la frénésie motorisée de Katmandou et rejoindre la région de Gorkha, épicentre du séisme. La mousson n'est pas encore terminée. Après une nuit dans un lodge de fortune, reconstruit sommairement, nous nous élevons au milieu d'une nature luxuriante et faisons la connaissance de nos 1ères sangues. Après une journée de marche et quelques 1800 m de dénivelé, dans le brouillard et la pluie, nous atteignons notre camp intermédiaire à Laprak, lodge de planches et de bâches : soirée frileuse au rythme des averses qui déferlent sur la toile. Nous réalisons ce que vivent et endurent ces gens depuis le début de la mousson, relogés dans leurs abris de fortune. Encore ½ journée d'efforts au gré des rencontres et des sourires ponctués de « Namaste » et nous rejoignons le fameux village de Singla. Désarroi de mes compagnons en découvrant «leur village» : 90% des maisons détruites. Nous sommes cependant attendus et l'accueil est émouvant : sourires chaleureux et colliers de fleurs, repas typique.



L'après midi est consacrée à la visite du village. Je suis déjà bouleversée par ce que je vois mais ce n'est rien comparé à mes amis qui connaissent le village auparavant et qui avaient participé à la construction de certains bâtiments : école, dispensaire...., tous détruits. Deux ou 3 maisons seulement sont reconstruites, pour le reste ce ne sont encore que tas de pierres, de tôles et de planches, mais la vie continue ponctuée par les rires et les cris des enfants qui jouent.

L'heure n'est pas à la reconstruction, il faut laisser passer la mousson et l'hiver sera vite là avec d'autres soucis.

Une évidence se présente à nous : nous devons les aider ! Mais tout

d'abord nous devons les laisser se réorganiser et attendre leurs directives.

C'est désormais chose faite. Une dernière réunion du Comité de village, le 14 janvier, leur a permis de répartir les tâches et les aides : les villageois vont reconstruire leurs maisons avec l'aide de l'état népalais. Les associations déjà impliquées dans le village se répartissent la construction des bâtiments communs : l'école, le dispensaire et un nouveau bâtiment, genre de maison communale où se dérouleront les réunions et principales cérémonies et qui pourra accueillir la population en cas de nouveau tremblement de terre (les normes anti sismiques devraient être appliquées à cet édifice). Des douches réservées aux femmes feront également partie de l'ouvrage.



Il est prévu que 3 associations financent ce bâtiment : Le Amis de Singla de Haute-Maurienne, les Amis de Singla des Alpes de Haute Provence et Valloire Solidarité Partage.

D'autre part, sensibles au diaporama sur le village que nous avons passé lors du loto de novembre 2015, certaines personnes se sont manifestées pour participer à cet élan de solidarité : il s'agit d'un groupe d'enfants de la catéchèse de Valloire et d'un jeune ado scolarisé au collège de St Michel qui souhaite s'impliquer dans le cadre de son engagement dans le Conseil Général des Jeunes de la Savoie. Nous réfléchissons à la manière de les intégrer au projet de reconstruction de l'école sous la responsabilité des Amis de Singla Suisse et de les accompagner.

Les membres de l'association Valloire Solidarité Partage sont fiers de ce nouvel engagement.

Pour nous montagnards, le Népal est bien souvent une destination rêvée. J'ai eu cette chance en septembre dernier. Pour beaucoup de gens un 1<sup>er</sup> voyage au Népal en appelle d'autres, tant pour les paysages grandioses, dont on ne se lasse pas, que pour l'accueil tout en gentillesse et simplicité des Népalais. J'espère bien y retourner assez vite pour le plaisir mais aussi pour témoigner du résultat de l'engagement des Valloirins.

*Annick Grange, Présidente de « Valloire Solidarité Partage »*

# NOTRE TREK AU NÉPAL, PAYS DE SOUFFRANCE MAIS D'ACCUEIL

C'est avec une pointe d'inquiétude que nous sommes partis au Népal, le 26 septembre 2015, ne sachant pas vraiment ce que nous allions y trouver. Depuis quelques années, le pays n'a fait la une des journaux qu'à travers ses intempéries ou son tremblement de terre. Pourtant, nous avons découvert un pays plein de vie, de sourires et de joie malgré les stigmates encore visibles.

Accompagnés de Radha notre organisateur, Lakpa notre guide et nos porteurs, nous sommes partis pour 9 heures de route rejoindre le point de départ du trek, retardés par une pénurie d'essence (l'Inde n'approvisionnant plus le Népal à cause de troubles qui secouent le pays) et par diverses pannes mécaniques. Notre voyage nous permit de découvrir une nature verdoyante, traversant rizières et villages colorés.

Devant nous se dressaient les grands sommets de l'Himalaya, les majestueux Annapurna.



Peu à peu, la végétation laissait place à un environnement plus minéral et austère. A partir de 4800m jusqu'à notre arrivée au Thorung la Pass à 5416m, le sommeil était devenu difficile, l'air s'était raréfié. C'était non sans une pointe d'émotion que nous avons finalement gravi le col. Une fois arrivés à Pokhara, fin de notre trek, il fut temps de nous



séparer de notre guide et de nos porteurs pour débiter une nouvelle étape de notre voyage et découvrir les conditions de vie des Népalais. Radha nous guida alors jusqu'à l'école de son enfance, mais aussi à Kurechour d'où il est natif. L'accueil fut très chaleureux ! Nous avons laissé une somme d'argent qui servira à améliorer les

conditions d'apprentissage et les bâtiments bien délabrés, une autre qui permettra de faciliter les accès chaotiques au village. Le dernier volet de notre périple s'achève à Choprek, village d'une caste inférieure démunie de tout, qui a subi de plein fouet le séisme du fait de la fragilité des constructions, comptant de nombreuses victimes dont des enfants à qui nous avons remis des vêtements.

Cette rencontre nous a permis de relativiser nos soucis quotidiens. Ce voyage nous a laissé de très beaux souvenirs, ponctués par de très belles rencontres, dans des paysages extraordinaires, mais aussi l'image d'un pays très pauvre, désorganisé, qui souffre fortement de la baisse du tourisme. Le meilleur moyen de soutenir les Népalais est de continuer à visiter leur beau pays, mais vous pouvez aussi les aider en appelant Isabelle Keller au 06 98 06 37 82 pour plus d'informations sur les aides humanitaires.



*Sonia et Gilles Dubois, Dominique Duverney-Pret, Florence Martin, Yvan et Denis Renon*